



Pré-diagnostic Écologique

Projet de volière photovoltaïque

Chanverrie (85)



EVINERUDE (Siège social) | 23 boucle de la ramée | 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Tel : 04 74 82 62 35 | Courriel : contact@evinerude.fr | Site internet : www.evinerude.fr

SIREN : 489 941 260 | RCS Vienne B489 941 260 | TVA Intracommunautaire : FR58 489 941 260 | Code APE : 7112B

PRESTATION REALISÉE POUR :



Établissement : **Mexens**
60 rue de Londres
75008 PARIS

Contact : **Nathan NUGIER**
Courriel : nathan.nugier@mexens.com
Téléphone : 06 58 44 32 64

VOTRE CONTACT EVINERUDE PRIVILEGIÉ :

Établissement : **EVINERUDE**
7b rue Ferdinand Buisson,
53810 Changé

Contact : **Ronan LUBERT**
Fonction : Chef de projet
Courriel : Ronan.lubert@evinerude.fr
Téléphone : +33 (0)7 57 97 55 78

Référence : **MEXENS_1_Chanverrie**
Version : **1**

INTERVENANTS DU PROJET :

Chef(fe) de projets :

Ronan LUBERT

Chargé(es) d'études faune :

Ronan LUBERT, Loréna BAUD

Chargé(es) d'études flore :

Riwanon D'HERVE

Cartographie :

Ronan LUBERT, Riwanon D'HERVE, Loréna BAUD

Contrôle qualité :

Corentin THOMMEREL

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	6
1.1	Contexte de l'étude	6
1.2	Contenu du présent rapport.....	6
2	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
2.1	Méthodologie de l'état initial.....	7
2.1.1	<i>Localisation du projet.....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Aire d'étude du milieu naturel.....</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>Consultations.....</i>	<i>11</i>
2.1.4	<i>Équipe de travail – compétences.....</i>	<i>11</i>
2.1.5	<i>Calendrier – déroulement de l'étude.....</i>	<i>12</i>
2.1.6	<i>Méthodologie employée</i>	<i>13</i>
2.1.7	<i>Documents réglementaires et listes rouges utilisées</i>	<i>14</i>
2.1.8	<i>Évaluation des enjeux.....</i>	<i>15</i>
2.2	Périmètres et classements liés au patrimoine naturel.....	19
2.2.1	<i>Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....</i>	<i>19</i>
2.2.2	<i>Synthèse des zonages environnementaux.....</i>	<i>22</i>
2.3	Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue	23
2.3.1	<i>Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).....</i>	<i>23</i>
2.3.2	<i>Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)</i>	<i>25</i>
2.3.3	<i>Plan Local d'Urbanisme (PLU)</i>	<i>26</i>
2.4	Pré-diagnostic écologique	27
2.4.1	<i>Habitats naturels et anthropiques</i>	<i>27</i>
2.4.2	<i>Flore.....</i>	<i>33</i>
2.4.3	<i>Zones humides.....</i>	<i>38</i>
2.4.4	<i>Faune.....</i>	<i>47</i>
2.4.5	<i>Synthèse des enjeux faunistiques.....</i>	<i>62</i>
2.4.6	<i>Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques.....</i>	<i>65</i>
2.4.7	<i>Synthèse des sensibilités écologiques</i>	<i>69</i>
3	PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PROJET	73
4	ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES IMPACTS ET MESURES	75
4.1	Analyse des impacts bruts pressentis.....	75

4.2	Préconisations de mesures.....	76
4.2.1	Mesure d'évitement	76
4.2.2	Mesures de réduction.....	76
4.2.3	Mesures de suivi.....	77
4.3	Analyse des impacts résiduels pressentis.....	77
5	ANNEXES.....	79
5.1	Liste des espèces floristiques observées.....	79
5.2	Photographies des sondages pédologiques	83

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.	11
Tableau 2 : Date de l'intervention.	12
Tableau 3 : Liste des documents réglementaires et de conservation utilisés	14
Tableau 4 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique	22
Tableau 5 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude.....	28
Tableau 6 : Synthèse des habitats naturels observés dans l'aire d'étude rapprochée (Surface totale : 13,25 ha)	31
Tableau 7 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie locale et potentielles sur site.....	33
Tableau 8 : Synthèse de la flore patrimoniale potentielle sur site	34
Tableau 9 : Liste des espèces invasives recensées au sein de l'aire d'étude.....	34
Tableau 9 : Synthèse des habitats considérés comme pro parte	38
Tableau 34: Synthèse des sondages pédologiques.....	45
Tableau 13 : Synthèse des enjeux mammalogiques (hors chiroptères)	47
Tableau 14 : Synthèse des enjeux concernant les chiroptères.....	50
Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles	56
Tableau 16 : Synthèse des enjeux concernant les invertébrés.....	60
Tableau 17 : Synthèse des enjeux en lien avec les habitats	69
Tableau 17 : Évaluation des impacts bruts pressentis du projet	75
Tableau 18 : Évaluation des impacts résiduels pressentis du projet	77
Tableau 19 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude	79

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.	8
Figure 2 : Aires d'étude sur photographie aérienne.	10
Figure 3 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore	16
Figure 4 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats	17
Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune.....	18
Figure 6 : Cartographie de la localisation de la ZNIEFF de type 2 située sur l'emprise de l'aire d'étude	20
Figure 7 : Cartographie de la localisation de l'ENS à proximité de l'aire d'étude	21
Figure 8 : SRCE (source : https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/equilibre-des-territoires-et-ruralite/dessiner-lavenir)	24
Figure 9 : Carte du SRADDET Pays de la Loire.....	24
Figure 10 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire du Pays du Bocage Vendéen. Source : www.paysbocagevendeen.fr	25
Figure 11 : Extrait de la cartographie du PLUi du Pays de Mortagne	26
Figure 12 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques.....	30
Figure 13 : Enjeux de conservation relatifs aux habitats naturels et anthropiques	32
Figure 14 : Robinier faux-acacia.....	34
Figure 15 : Espèces Exotiques Envahissantes sur l'aire d'étude	35
Figure 16 : Tilleul.....	36
Figure 17 : Arbres remarquables sur l'aire d'étude	37
Figure 18 : Cartographie des formations géologiques au sein de l'aire d'étude	40
Figure 19 : Cartographie des entités lithologiques présentes au sein de l'aire d'étude	42
Figure 20 : Représentation du profil n°1 (Sondage n°4)	44
Figure 21 : Classes d'hydromorphie du GEPPA	45
Figure 22 : Localisation des sondages pédologiques	46
Figure 23 : Cartographie des habitats favorables aux mammifères patrimoniaux potentiels	48
Figure 24 : Habitats de chasse des chiroptères potentiels	51
Figure 25 : Habitats de reproduction pour l'avifaune patrimoniale avérée et potentielle	55
Figure 26 : Cartographie des habitats favorables aux reptiles avérés et potentiels	57
Figure 27 : Cartographie des habitats favorables aux insectes patrimoniaux potentiels.....	61
Figure 28 : Synthèse des enjeux de conservation de la faune.....	63
Figure 29 : Synthèse des enjeux réglementaires de la faune	64
Figure 30 : Cartographie des continuités écologiques à l'échelle locale	66
Figure 31 : Cartographie de la radiance lumineuse (pollution lumineuse) (source : NOAA).....	67
Figure 32 : Cartographie des continuités écologiques à l'échelle locale. Zoom sur l'aire d'étude immédiate	68
Figure 33 : Synthèse des enjeux réglementaires	71
Figure 34 : Synthèse des enjeux de conservation.....	72
Figure 35 : Plan prévisionnel des aménagements du projet ©MEXENS	74

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte de l'étude

Dans le cadre d'un projet de volière photovoltaïque sur des parcelles en volières, la société MEXENS mandate EVINERUDE pour la réalisation d'un inventaire faune-flore-habitats ainsi que d'une expertise zone humide sur critère pédologique. Le projet prend place sur la commune de Chanverrie en Vendée (85).

1.2 Contenu du présent rapport

La réalisation d'un pré-diagnostic écologique comporte plusieurs éléments décrits ci-après :

- L'état initial de l'aire d'étude :
 - Une recherche bibliographique comprenant les différents zonages réglementaires ou d'inventaires ainsi que les bases de données communales. S'en suit une description de ces éléments comprenant au regard de l'aire d'étude, les enjeux et les liens écologique ;
 - La présentation du fonctionnement écologique du territoire ;
 - Les résultats du diagnostic écologique réalisé, comprenant les relevés botaniques et faunistique réalisés lors des passages de terrain sur l'aire d'étude et ses abords ; ainsi que l'analyse du fonctionnement écologique de l'aire d'étude : son utilisation par les espèces protégées observées (ex : nicheur certain, probable, possible) ou potentielles, carte de localisation des observations des espèces patrimoniales, avec l'indication des habitats favorables à la reproduction et au repos de ces espèces.
- Une présentation du projet ;
- Des préconisations de mesures pour atténuer les impacts du projet.

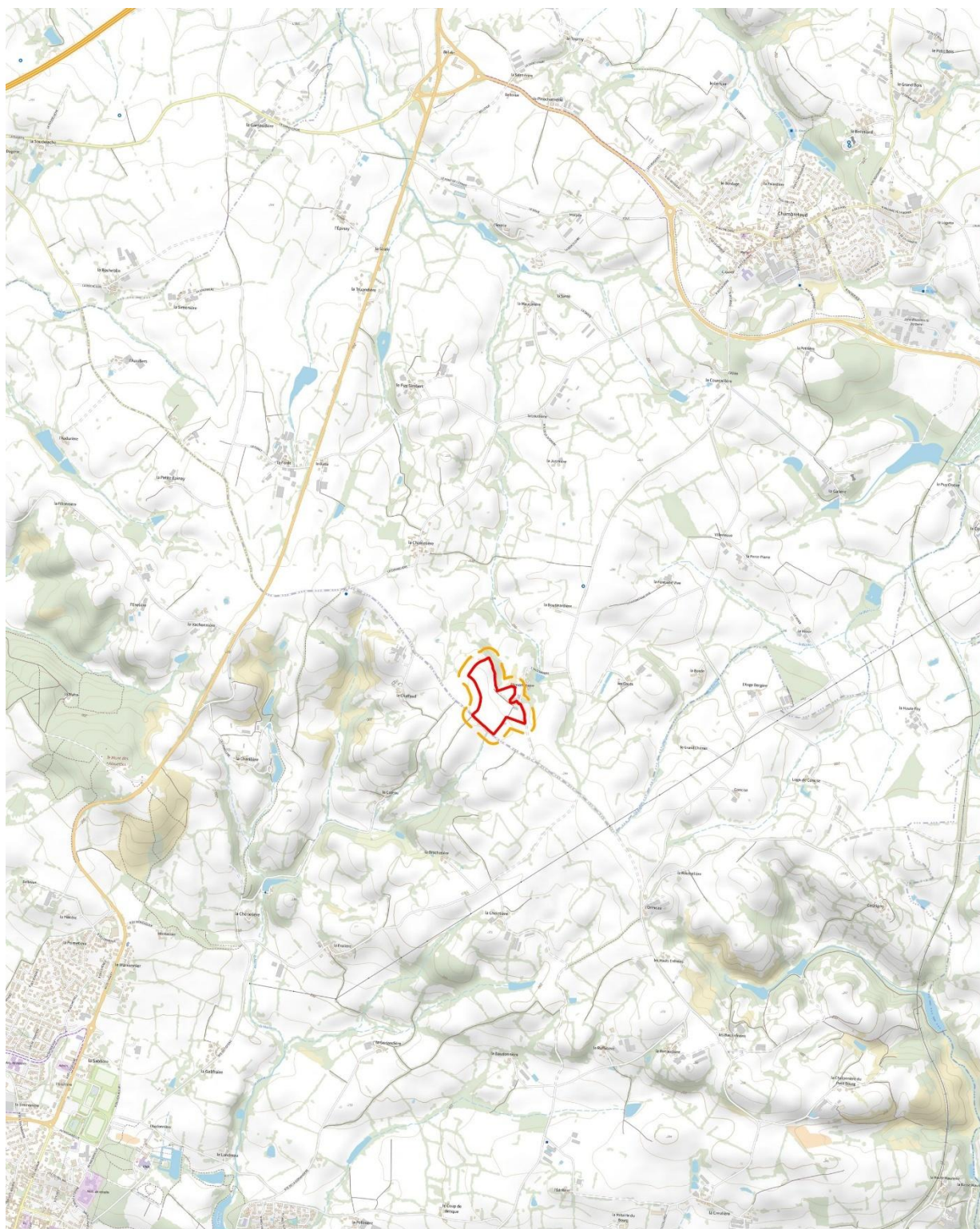
2 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Méthodologie de l'état initial

2.1.1 Localisation du projet

Le site concerné par ce pré-diagnostic est situé dans la région Pays de la Loire, dans le département de la Vendée (85) sur la commune de Chanverrie à environ 15 km au sud-ouest de Cholet.

L'aire d'étude immédiate concerne un terrain d'environ 5,9 ha, composé majoritairement de volières d'élevages et de haies.



 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée (50 m)

0 250 500 m
 1:25 000



Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.

2.1.2 Aire d'étude du milieu naturel

Trois échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des sensibilités écologiques :

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** (5,9 ha) : l'étude écologique dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate permet de mettre en cohérence la fonctionnalité des espèces et des habitats avec le projet. Elle permet de mieux analyser les effets directs du projet ainsi que les effets indirects en raison des relations fonctionnelles entre les divers compartiments du milieu (continuités écologiques et trames vertes et bleues notamment).
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : elle est formée par une zone tampon de 50 m autour de l'aire d'étude immédiate qui sera prospectée occasionnellement. Elle intègre les habitats connexes présentant une continuité avec le site d'implantation ou représentant un enjeu pour le projet. Il s'agit d'un espace d'influence sur lequel le projet peut avoir une incidence indirecte : dérangement, coupure des axes de déplacement, pollution... Ce périmètre peut être allongé notamment le long des cours d'eau en fonction des premières observations.
- **Aire d'étude bibliographique (AEB)** : il s'agit d'une zone élargie intégrant les périmètres du patrimoine naturel ainsi que les continuités écologiques. Ce secteur fait essentiellement l'objet d'un recueil bibliographique pour prendre en compte des enjeux plus précis liés notamment aux déplacements des espèces et en particulier les oiseaux et chiroptères, la migration ou les rassemblements hivernaux. Compte tenu des enjeux pressentis, cette aire est constituée d'un rayon de 5 km jusqu'à 20 km (réseau Natura 2000) autour du site d'étude.



- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (50 m)
- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaire

0 25 50 m

 1:2 000



Figure 2 : Aires d'étude sur photographie aérienne.

2.1.3 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.

Structure	Type contact	Informations recueillies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Site internet	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.
Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)	Site internet	Consultation des espèces végétales à l'échelle communale Consultation de la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire.
Faune France	Site internet	Consultation des espèces animales à l'échelle communale
Biodiv' Pays de la Loire	Site internet	Consultation des espèces animales à l'échelle communale
Société herpétologique de France	Site internet	Consultation des espèces de reptiles à l'échelle communale
Société française pour l'étude et la protection des mammifères	Site internet	Consultation des espèces de mammifères à l'échelle communale

2.1.4 Équipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet : Ronan LUBERT / Evinerude
- Inventaires flore-habitats, rédaction, cartographie : Riwanon D'HERVE / Evinerude
- Inventaires faune, rédaction, cartographie : Loréna BAUD, Ronan LUBERT / Evinerude

2.1.5 Calendrier – déroulement de l'étude

Tableau 2 : Date de l'intervention.

Date	Intervenants	Conditions météorologiques	Groupes expertisés
08/06/2026	Riwanon D'HERVE	Ensoleillé avec des nuages, 15-20°C en fin de prospection, vent faible	Flore / Habitats / Pédologie
08/06/2026	Ronan LUBERT		Avifaune / Herpétofaune / Entomofaune/Mammifères (hors chiroptères)

2.1.6 Méthodologie employée

Le 08/06/2026 une prospection terrain a été effectuée par deux écologues afin de confronter l'analyse bibliographique aux observations de terrain. Le but des observations menées est de :

- Prendre connaissance de l'état actuel du site ;
- Valider la cartographie de l'occupation du sol et pré-localiser les zones à enjeux potentielles (zones humides, prairies sèches, boisements, arbres à cavités, etc.), selon les éléments patrimoniaux soulevés en analyse bibliographique ;
- Avoir une estimation la plus juste possible des groupes faunistiques et floristiques présents sur le site notamment par l'analyse des inventaires existants mis en relation avec l'observation des habitats naturels présents ;

Pour cela, l'ensemble des habitats présents a été parcouru à pied par les écologues. Bien que le passage réalisé soit exhaustif et couvre l'ensemble des groupes étudiés, il ne permet pas d'appliquer des protocoles d'échantillonnages adaptés. La période du passage permet l'observation d'un maximum de taxons en période de reproduction et donc de forte sensibilité mais ne permet pas d'aborder le cycle complet des espèces sur les autres saisons.

2.1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées

Tableau 3 : Liste des documents réglementaires et de conservation utilisés

Echelle	Type d'enjeu	Texte	N° Annexes/arrêtés
Habitats naturels			
Europe	Protection/réglementaire	Directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE	I
Flore			
Europe	Protection/réglementaire	Directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE	II, IV et V
France	Protection/réglementaire	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain	Arrêté du 20 janvier 1982
Région	Protection/réglementaire	Liste des espèces végétales protégées en région Pays-de-la-Loire	Arrêté du 8 février 1988
France	Conservation	Liste rouge des espèces menacées en France	2018
Région	Conservation	Listes de la flore déterminante et de la flore remarquable pour les ZNIEFF de la région Pays-de-la-Loire	2018
Faune			
Europe	Protection/réglementaire	Directive Oiseaux n°2009/147/CE	I, II et III
Europe	Protection/réglementaire	Directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE	II, III, IV et V
France	Protection/réglementaire	Listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire	Arrêts du 29 octobre 2009 ; 23 avril 2007 ; 08 janvier 2021 ; 15 septembre 2012
France	Conservation	Listes rouge nationales	Amphibiens (2015) Mammifères (2017) Odonates (2016) Oiseaux nicheurs (2016) Papillons de jour (2012) Reptiles (2015)
Région	Conservation	Listes rouge régionales	Amphibiens (2021) Mammifères (2020) Odonates (2021) Oiseaux nicheurs (2026) Orthoptères (2023) Papillons de jour (2021) Reptiles (2021)
Région	Conservation	Liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF en région Pays de la Loire	2018

Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :

LC : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

2.1.8 Évaluation des enjeux

En fonction de plusieurs critères basés sur l'ensemble des éléments énumérés dans les parties précédentes, des enjeux locaux de conservation des espèces sont évalués. Une matrice d'évaluation des enjeux, regroupant l'ensemble de ces critères est présentée ci-dessous. Elle permet de justifier l'ensemble des enjeux des espèces présentés dans ce rapport. Toutefois, l'enjeu des espèces peut être nuancé par l'avis des experts naturalistes. Dans ce dernier cas, une justification est apportée permettant de comprendre de potentielles modifications induites par l'expert.

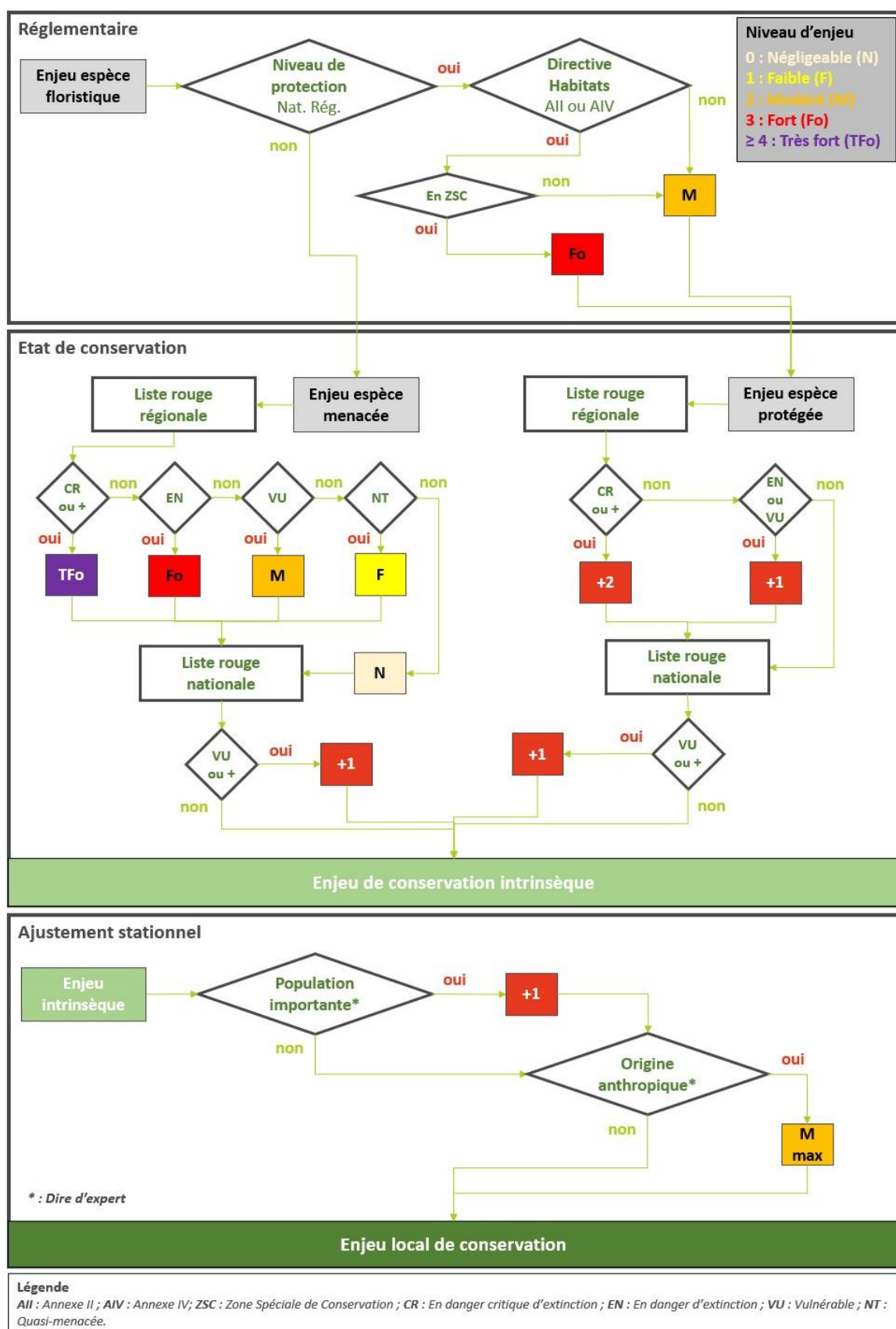


Figure 3 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore

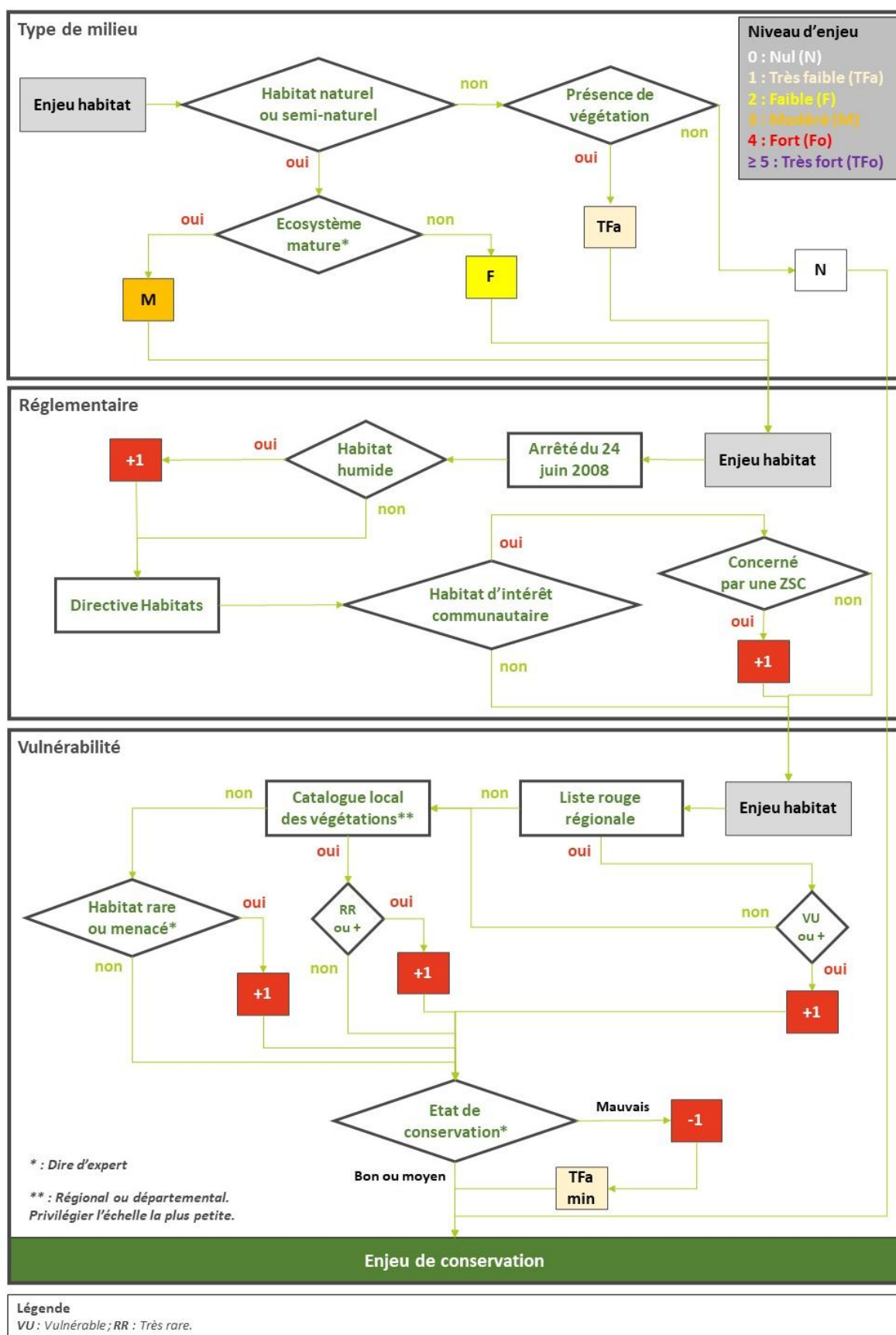


Figure 4 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats

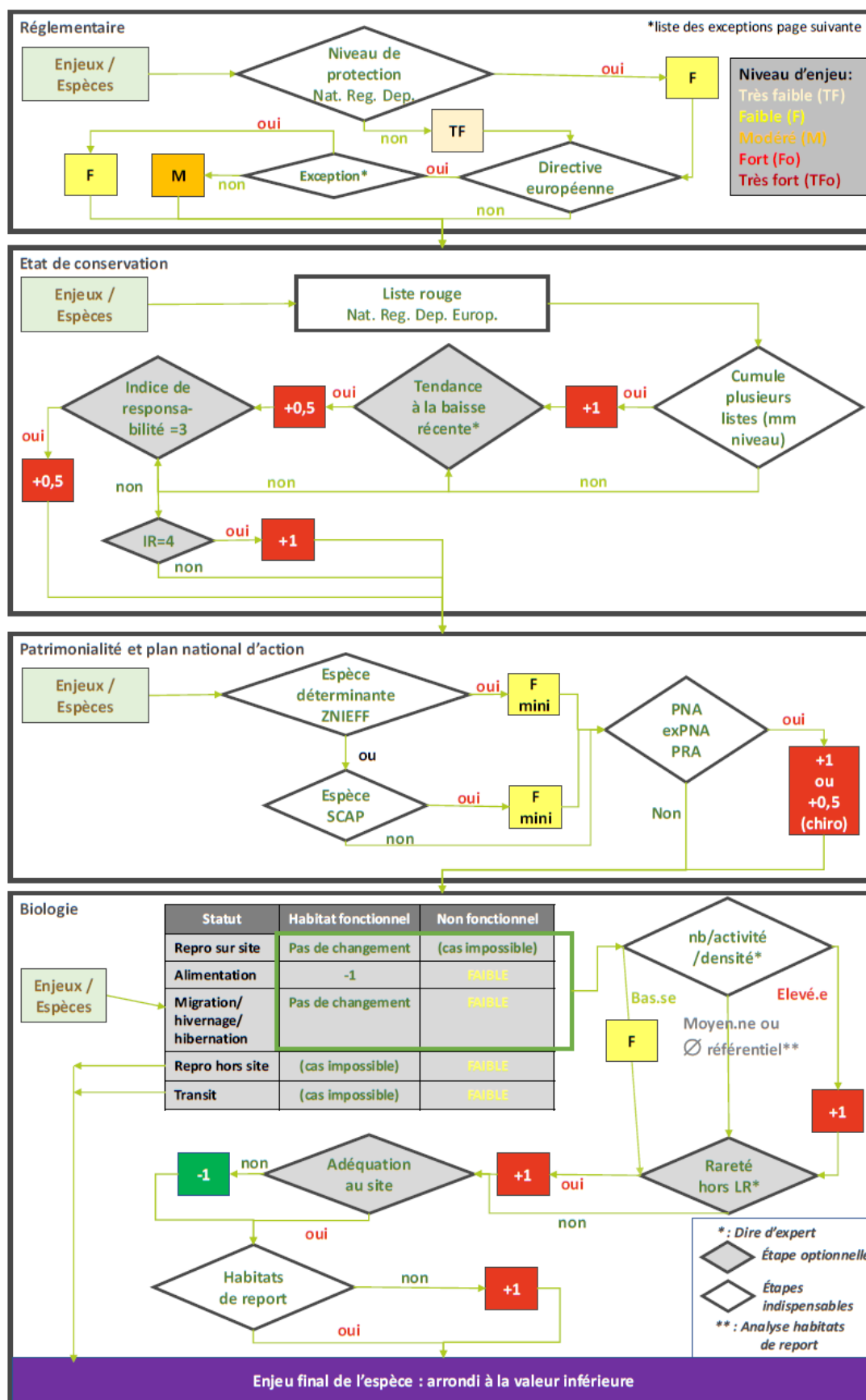


Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune

2.2 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

2.2.1 Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le tableau en fin de partie synthétise les zonages d'inventaires et de protection présents à proximité de l'aire d'étude immédiate. Pour rappel cette analyse est portée sur l'AEB de 5 km hormis pour les sites Natura 2000 étudiés sur l'AEB de 20 km.





2.2.2 Synthèse des zonages environnementaux

Tableau 4 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique

Intitulé	Numéro	Distance au projet	Lien écologique
ZNIEFF de Type 2			
Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise	520616288	Au sein de l'AEI	Très fort
Espace Naturel Sensible (ENS)			
Mont des Alouettes	-	1 km au Sud-Ouest	Faible

L'aire d'étude bibliographique **intercepte une ZNIEFF de type 2** ainsi qu'un **Espace Naturel Sensible**. Un lien écologique apparaît avec la ZNIEFF puisque l'AEI se situe directement à l'intérieur du zonage d'inventaire. Du fait de cette proximité importante les espèces déterminantes de la ZNIEFF utilise directement ou indirectement l'AER pour leur reproduction/alimentation/déplacement. En effet, l'AEI étant constituée d'un parc aviaire imperméable pour une majorité de la faune, l'enjeu pour les espèces de la ZNIEFF est très limité.

2.3 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

2.3.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire constitue un document stratégique intégrateur à l'échelle régionale. Créé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), son élaboration a été confiée au Conseil régional. Il traduit le projet d'aménagement durable porté par la Région à l'horizon 2050, en fixant des orientations visant à concilier développement territorial, transition écologique et préservation des ressources.

Le SRADDET des Pays de la Loire a été adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2021 puis approuvé par arrêté préfectoral le 7 février 2022. Il fixe un cadre stratégique régional dans plusieurs domaines, notamment :

- l'équilibre et l'égalité des territoires ;
- la gestion économe de l'espace ;
- l'habitat ;
- les mobilités et l'intermodalité ;
- la maîtrise et la valorisation de l'énergie ;
- la lutte contre le changement climatique ;
- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- la prévention et la restauration de la biodiversité ;
- la prévention et la gestion des déchets.

Le SRADDET intègre notamment les orientations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire, qui constitue désormais le volet relatif aux continuités écologiques régionales. Il identifie ainsi les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques participant au maintien des continuités écologiques à l'échelle régionale.

Dans le cadre de l'analyse du secteur d'étude, l'aire d'étude ne se situe pas au sein d'un réservoir de biodiversité identifié par le SRADDET des Pays de la Loire. Aucun corridor écologique régional n'est identifié au droit ou à proximité immédiate de l'aire d'étude. Le site s'inscrit au sein d'une matrice paysagère dominée par les espaces agricoles, ne présentant pas d'enjeu particulier identifié au titre de la trame verte et bleue régionale.

L'aire d'étude se situe dans une sous-trame boisée et dans un secteur à fort enjeu écologique. Un corridor boisé et bocager est également situé à proximité de l'aire d'étude.

Ainsi les enjeux de trame verte et bleue selon le SRADDET sont compatibles avec le projet n'entraînant pas une atteinte aux corridors et réservoirs de biodiversité locaux.

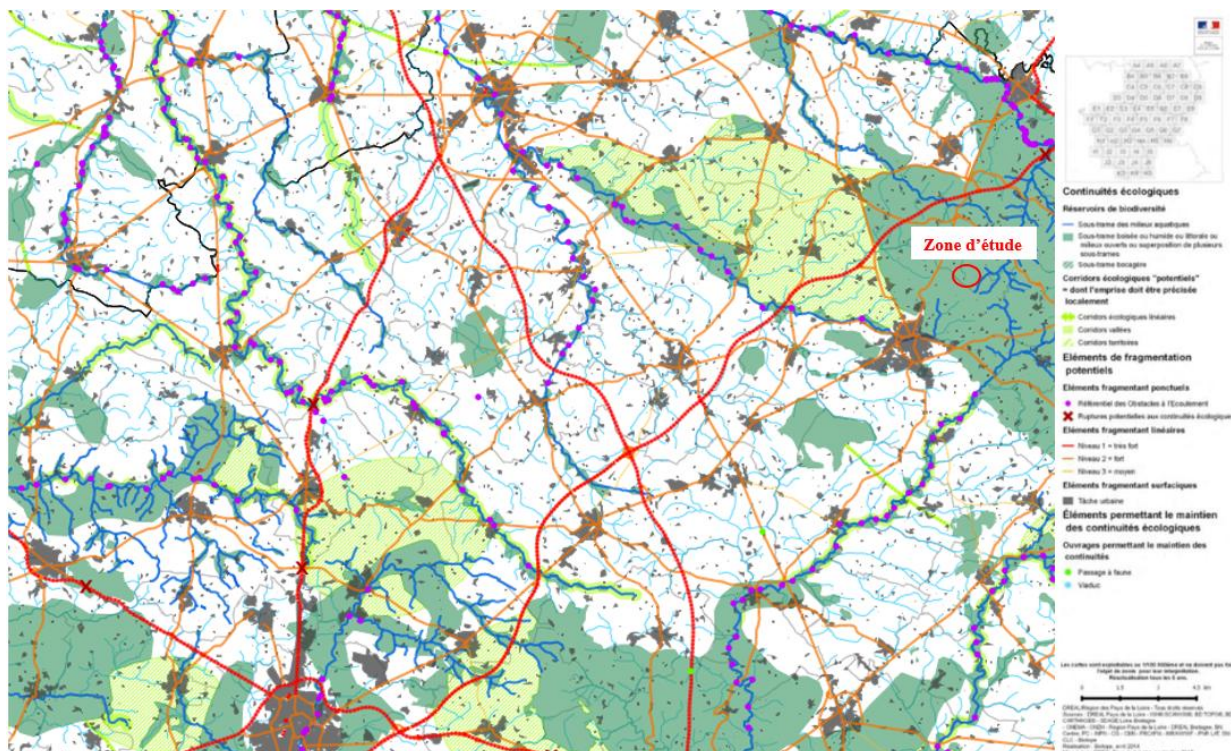


Figure 8 : SRCE (source : <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/equilibre-des-territoires-et-ruralite/dessiner-lavenir>)

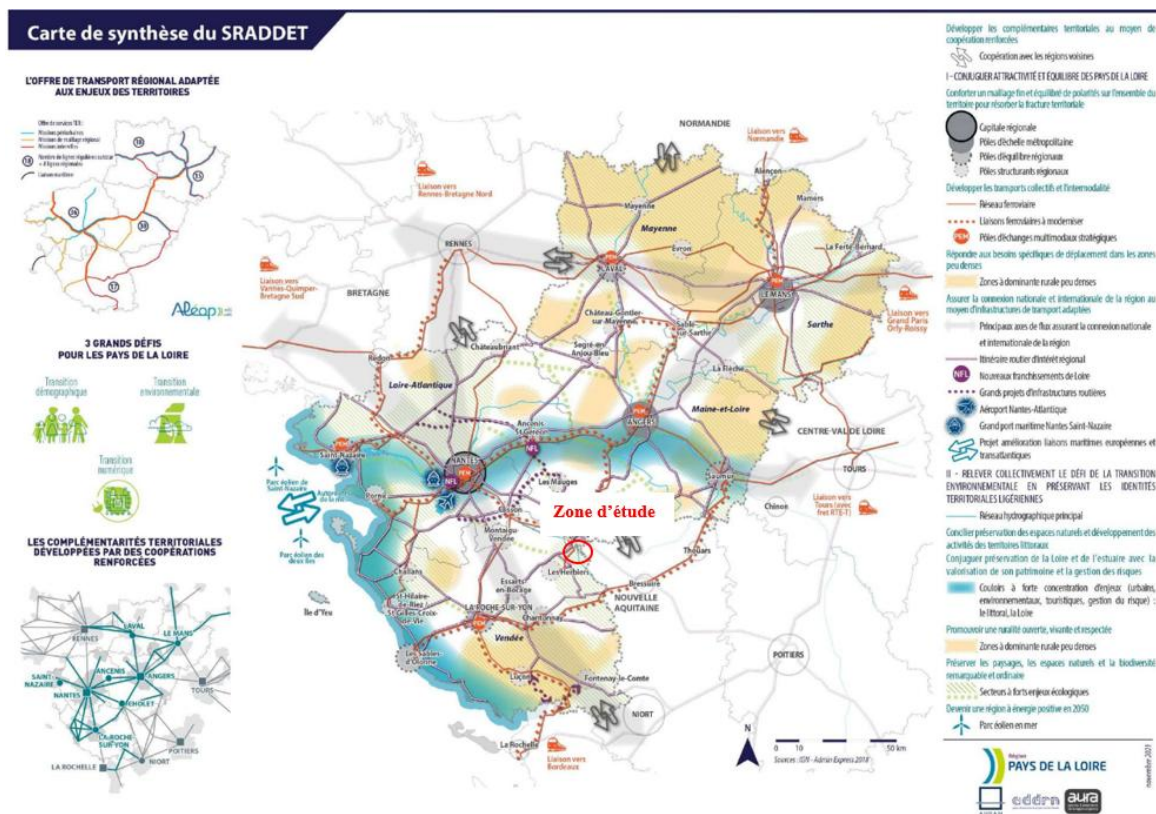


Figure 9: Carte du SRADET Pays de la Loire

2.3.2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) constitue un document de planification stratégique permettant de définir une vision globale de l'aménagement du territoire pour une période d'environ 20 ans. Porté par les élus locaux, il fixe un cadre de référence et de cohérence pour les différentes politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme menées sur son territoire, notamment en matière d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'organisation de l'espace, d'équipements et de préservation de l'environnement.

La commune de Chanverrie est intégrée au périmètre du SCoT du Pays du Bocage Vendéen, approuvé le 29 mars 2017. Les orientations du SCoT du Pays du Bocage Vendéen visent notamment à préserver les continuités écologiques du territoire au travers de la Trame verte et bleue. Elles identifient les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à préserver afin de maintenir les fonctionnalités écologiques locales. Le SCoT demande ainsi aux documents d'urbanisme locaux de traduire ces continuités écologiques à une échelle plus fine et d'assurer leur prise en compte dans les projets d'aménagement.

La cartographie de la Trame verte et bleue du SCoT du Pays du Bocage Vendéen met en évidence plusieurs composantes écologiques associées aux milieux bocagers, boisés et aquatiques du territoire. Au droit de l'aire d'étude, aucun corridor écologique identifié par le SCoT n'est présent. Toutefois, un réservoir de biodiversité associé à la trame bleue est localisé à proximité de l'aire d'étude. Cet élément témoigne de la présence d'une continuité écologique liée aux milieux aquatiques et humides à proximité du site.

Ainsi les enjeux de trame verte et bleue selon le SCoT sont compatibles avec le projet n'entraînant pas une atteinte aux corridors et réservoirs de biodiversité locaux.

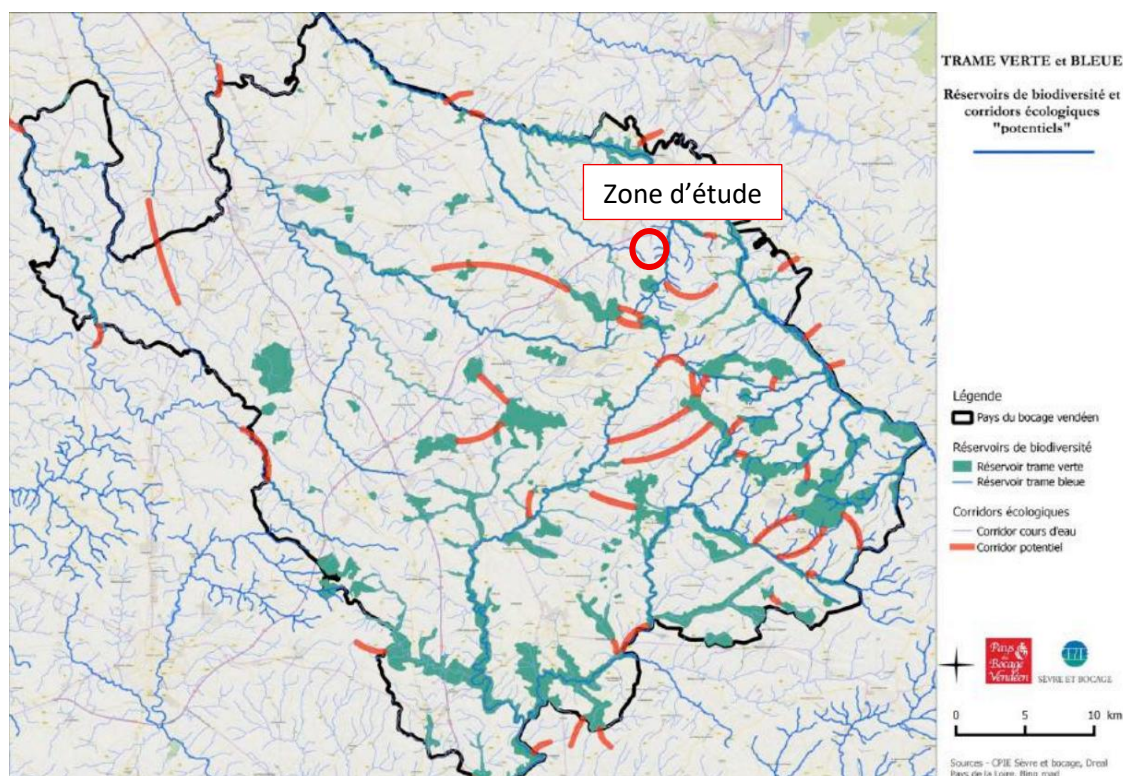


Figure 10 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire du Pays du Bocage Vendéen. Source : www.paysbocagevendéen.fr

2.3.3 Plan Local d'Urbanisme (PLU)

À l'échelle de Chanverrie, les continuités écologiques sont appréhendées dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Mortagne. Les documents graphiques du PLUi identifient notamment des espaces naturels et boisés bénéficiant de protections ou de prescriptions particulières.

La trame verte et bleue du PLUi se base sur les données du SRCE identifiants des réservoirs de biodiversité à proximité de l'AEI.

Ainsi les enjeux de trame verte et bleue selon le PLUi sont compatibles avec le projet n'entraînant pas une atteinte aux corridors et réservoirs de biodiversité locaux.

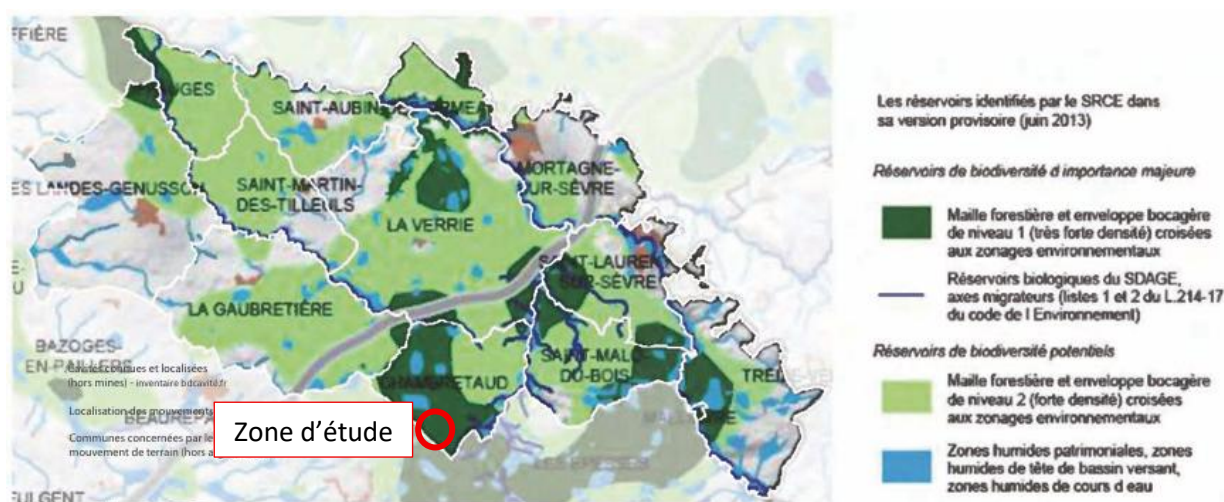


Figure 11 : Extrait de la cartographie du PLUi du Pays de Mortagne

2.4 Pré-diagnostic écologique

2.4.1 Habitats naturels et anthropiques

Le présent pré-diagnostic est établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et de la campagne de terrain réalisée le 08/06/2026.

L'aire d'étude s'inscrit dans un contexte agricole et est principalement composée d'un parc aviaire et cultures maraichères entourées de prairies pâturées, monocultures avec la présence d'alignements d'arbres et haies taillées. La topographie du site est peu marquée.

2.4.1.1 Description des habitats

Au total, 12 habitats regroupés en 4 unités de végétation ont été identifiés au sein de l'aire d'étude :

- **Milieux herbacés** : Prairie pâturée mésophile ;
- **Milieux arbustifs** : Haie arbustive taillée ;
- **Milieux boisés** : Chênaie acidiphile, Alignement d'arbres sur haie arbustive taillée ;
- **Milieux anthropiques** : Parc aviaire, Culture maraîchère, Monoculture, Friche herbacée rudérale, Jardin ornemental, Bâtiment, Piste agricole, Voirie

Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire.

Tableau 5 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude



Prairie pâturée mésophile



Haie arbustive taillée



Chênaie acidiphile



Alignement d'arbres sur haie
arbustive taillée



Parc aviaire



Culture maraîchère



Monoculture



Friche herbacée rudérale



Bâtiment



Piste agricole



Voirie

*Les photographies des parcelles privées au sein de l'aire étude rapprochée n'ont pas été réalisées, ainsi l'habitat « jardin ornemental » n'est pas représenté.

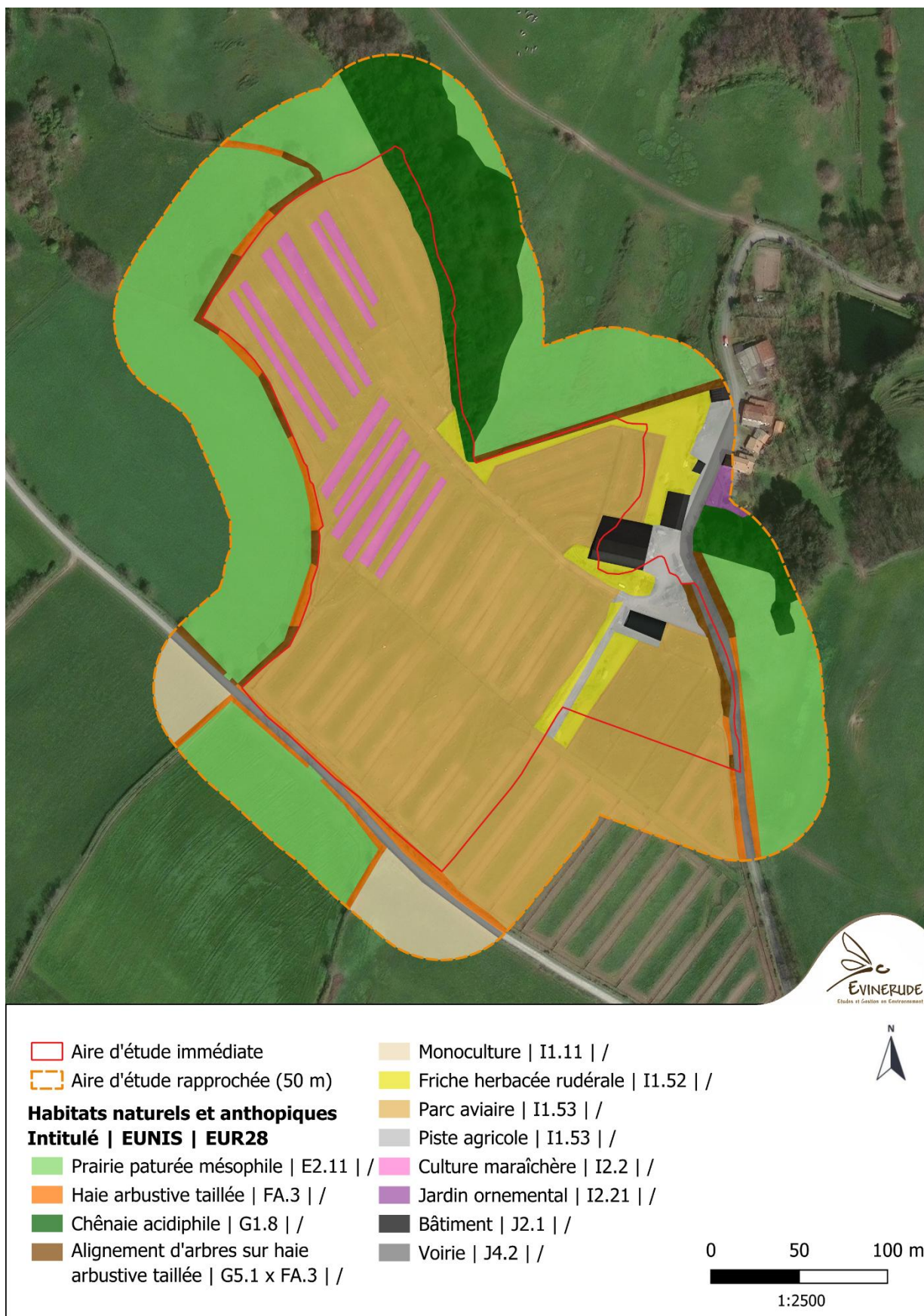


Figure 12 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques

2.4.1.2 Synthèse des habitats et enjeux de conservation

Tableau 6 : Synthèse des habitats naturels observés dans l'aire d'étude rapprochée (Surface totale : 13,25 ha)

Habitats naturels	Code Corine Biotopes	EUNIS	EUR28	Zone humide floristique ¹	Surface (ha) / Aire d'étude rapprochée	Pourcentage de recouvrement Aire d'étude rapprochée	Surface (ha) / Aire d'étude immédiate	Pourcentage de recouvrement Aire d'étude immédiate	ELC
Chênaie acidiphile	38.11	E2.11	/	/	1,18 ha	8,87 %	1,01 ha	11,04 %	Modéré
Friche herbacée rudérale	87.1	I1.52	/	/	0,41 ha	3,09 %	0,41 ha	4,45 %	Faible
Alignement d'arbres sur haie arbustive taillée	84.1 x 84.2	G5.1 x FA.3	/	/	0,40 ha	3,02 %	0,26 ha	2,87 %	Faible
Haie arbustive taillée	84.2	FA.3	/	/	0,30 ha	2,31 %	0,19 ha	2,12 %	Faible
Prairie pâturée mésophile	38.11	E2.11	/	/	3,63 ha	27,42 %	0,6 ha	6,62 %	Très faible
Jardin ornamental	85.31	I2.21	/	/	0,03 ha	0,23 %	-	-	Très faible
Parc aviaire	87.1	I1.53	/	/	5,71 ha	43,11 %	5,71 ha	62,3 %	Très Faible
Bâtiment	86	J2.1	/	/	0,14 ha	1,09 %	0,10 ha	1,13 %	Très Faible
Culture maraîchère	85.2	I2.2	/	/	0,50 ha	3,06 %	0,50 ha	5,53 %	Très Faible
Monoculture	82.11	I1.11	/	/	0,41 ha	3,11 %	-	-	Très Faible
Piste agricole	87	I1.53	/	/	0,23 ha	1,77 %	0,18 ha	2,03 %	Nul
Voirie	86	J4.2	/	/	0,29 ha	2,19 %	0,17 ha	1,91 %	Nul

1 : selon le critère floristique au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

H : Habitat caractéristique des zones humides selon l'annexe II de l'Arrêté du 24 juin 2008

ELC : Enjeu Local de Conservation

Code Corine Biotopes : COordination et Recherche de l'INformation en Environnement

EUNIS : European Nature Information System

EUR28 : Cahier d'habitats Natura 2000

Le site d'étude comporte essentiellement des habitats anthropiques et quelques formations arborées et arbustives. Ils présentent des enjeux **très faibles à nuls**, à l'exception des formations arborées avec la chênaie acidiphile, située en périphérie du Parc aviaire, qui représentent un enjeu **modéré**.



Figure 13 : Enjeux de conservation relatifs aux habitats naturels et anthropiques

2.4.2 Flore

2.4.2.1 Flore patrimoniale

➤ Bibliographie

Une synthèse bibliographique a été réalisée afin de visualiser les espèces patrimoniales présentes ou potentiellement présentes sur l'aire d'étude. Selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et le Conservatoire Botanique National de Brest, 35 espèces végétales jugées patrimoniales sont recensées à l'échelle du territoire de Chanverrie et des zonages environnementaux à proximité.

Les espèces retenues comme patrimoniales sont celles bénéficiant d'un statut de protection (national, régional ou départemental) et/ou celles mentionnées dans la liste rouge des espèces végétales à un rang supérieur à « quasi-menacé » (inclus). Parmi ces espèces, seules celles possédant une écologie proche des habitats du site et susceptibles de s'y développer sont présentées ci-dessous :

Tableau 7 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie locale et potentielles sur site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRR	LRN	Statut régl.	Écologie	Période d'observation	ELC
Fumeterre à petites fleurs	<i>Fumaria parviflora</i>	CR	LC	-	Annuelles commensales des cultures basophiles	5-7	Très fort
Chrysanthème des moissons	<i>Glebionis segetum</i>	NT	LC	-	Annuelles commensales des cultures sarclées acidophiles, mésohydriques, des sols sableux	6-8	Faible
Cirse laineux	<i>Cirsium eriophorum</i>	NT	LC	-	Friches vivaces mésoxérophiles, médio-européennes, mésothermes	7-8	Faible
Arnoseris naine	<i>Arnoseris minima</i>	NT	LC	-	Annuelles commensales des moissons acidophiles, mésohydriques, sabulicole	6-7	Faible
Renoncule des champs	<i>Ranunculus arvensis</i>	NT	LC	-	Annuelles commensales des cultures basophiles	5-7	Faible
Ail à longs spathes	<i>Allium longispathum</i>	NT	LC	-	Friches vivaces rudérales pionnières, mésohydriques, commensales des cultures	6-7	Faible
Anthémis fétide	<i>Anthemis cotula</i>	NT	LC	-	Annuelles commensales des cultures	6-9	Faible

LRR : Liste Rouge Régionale ; LRN : Liste Rouge France ; CR : En danger critique d'extinction ; NT : Quasi menacé ; LC : Préoccupation mineure ; ELC : Enjeu Local de Conservation

➤ Résultats d'inventaires

La prospection réalisée le 08 juin 2026 a permis de couvrir la période d'observation de certaines des espèces patrimoniales connues dans la bibliographie et jugées potentielles sur site, à l'exception d'une espèce possédant une floraison plus tardive. Celle-ci est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Synthèse de la flore patrimoniale potentielle sur site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRR	LRN	Statut régl.	Habitat d'accueil potentiel de la flore patrimoniale	Période d'observation	ELC
Espèces potentielles							
Cirse laineux	<i>Cirsium eriophorum</i>	NT	LC	-	Friches vivaces mésoxérophiles, médio-européennes, mésothermes	7-8	Faible

L'enjeu relatif à la flore patrimoniale est jugé « faible », par la faible probabilité de développement d'une espèce citée par la bibliographie susceptible de fréquenter les habitats du site d'étude : le Cirse laineux.

2.4.2.2 Espèces exotiques envahissantes

D'après la liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes en Pays de la Loire, une espèce invasive a été contactée au sein de l'aire d'étude lors de la prospection naturaliste. Il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), invasive avérée en milieu naturel ou semi naturel et portant atteinte à la biodiversité ou causant des problèmes à des activités économiques.

Tableau 9 : Liste des espèces invasives recensées au sein de l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie ¹	Habitat colonisé	Répartition sur le site
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Invasive avérée	Alignement d'arbres sur haies arbustive taillée	Localisée

1 : d'après la liste actualisée et hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes en Pays de la Loire

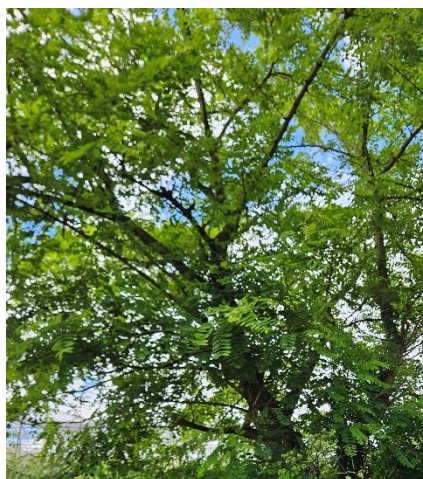


Figure 14 : Robinier faux-acacia

La problématique liée à la flore invasive est jugée « **très faible** » en raison de la faible abondance de ces espèces sur site avec des répartitions très localisées comme le montre la cartographie ci-après.



Figure 15 : Espèces Exotiques Envahissantes sur l'aire d'étude

2.4.2.3 Arbres remarquables

Le site d'étude présente un arbre remarquable, située au sein de la haie arbustive taillée. Il s'agit d'un Tilleul (*Tilia sp.*).

S'agissant d'une essence locale, mature et de gros gabarit, il porte un enjeu de conservation **modéré**.



Figure 16 : Tilleul



Figure 17 : Arbres remarquables sur l'aire d'étude

2.4.3 Zones humides

2.4.3.1 Critère floristique

Aucun habitat naturel caractéristique des zones humides au sens de l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (définissant les zones humides) n'a été identifié sur le site.

Parmi les dix habitats cartographiés, **aucun n'est inscrit en tant qu'habitat humide et cinq sont considérés habitat humide *pro parte*** selon l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Les **habitats *pro parte*** sont des habitats dont le niveau hiérarchique ne peut pas être considéré comme systématiquement humide, soit parce que les habitats des niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de discriminer les végétations caractéristiques de zones humides de celles qui ne le sont pas.

Tableau 10 : Synthèse des habitats considérés comme *pro parte*

Nom de l'habitat	Code CORINE Biotopes
Friche herbacée rudérale	87.1
Parc aviaire	87.1
Piste agricole	87.1
Prairie pâturée mésophile	38.11
Chênaie acidiphile	41.5

Des relevés phytosociologiques sont réalisés sur certains de ces habitats *pro parte* afin d'évaluer objectivement leur caractère humide ou non. La sélection des unités concernées repose sur l'expertise des botanistes de terrain, en fonction de la composition floristique observée et du contexte écologique. Certaines formations végétales, dépourvues ou presque d'espèces indicatrices de zones humides, ne nécessitent pas la réalisation de relevés spécifiques. À l'inverse, des habitats à caractère méso-hygrophile peuvent présenter une situation intermédiaire, justifiant la mise en œuvre d'un relevé phytosociologique afin de statuer sur leur classification. Enfin, lorsque le cortège floristique comprend une proportion clairement majoritaire ($\geq 50\%$) d'espèces caractéristiques des milieux humides, le diagnostic peut être établi sans relevé complémentaire.

Dans le cadre du présent diagnostic, **aucun relevé phytosociologique n'a pour l'heure été jugé nécessaire**, la composition des cortèges floristiques observés permettant d'établir le caractère non humide des habitats de manière claire et non équivoque.

Ainsi, au terme des premiers inventaires floristiques, aucun habitat n'a révélé une végétation caractéristique des zones humides et **aucun habitat *pro parte* ne présente une dominance de végétation caractéristique de zone humide.**

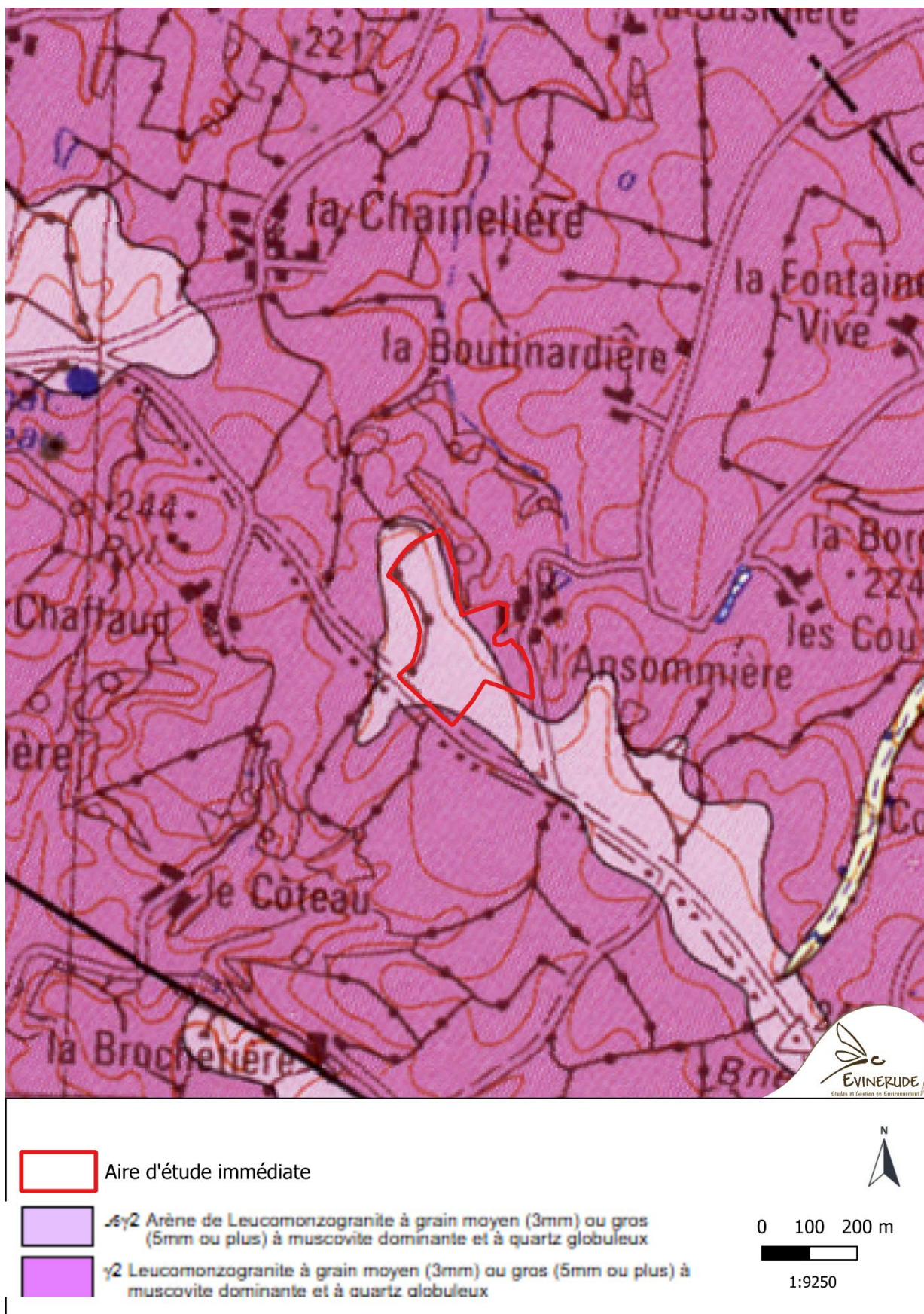
2.4.3.2 Critère pédologique

2.4.3.2.1 Contexte pédologique

- Géologie

L'aire d'étude immédiate est concernée par deux entités géologiques :

- La majeure partie du site se trouve au centre de l'AEI, avec une formation d'arène de Leucomonzoranite à grain moyen, (3 mm) ou gros (5 mm ou plus) à muscovite dominante et à quartz globuleux.
- La deuxième entité se trouve en bordure nord-est et au sud, elle représente des Leucomonzogranite à grain moyen (3 m) ou gros (5 mm ou plus) à muscovite dominante et à quartz globuleux.



- Lithologie

Concernant la lithologie, L'AEI présente une unité pédologique constitué d'un grand type de sols.

L'entièreté du site étudié est occupée par un **brunisol**, selon la classification GISSOL. Ces types de sols ont des horizons relativement peu différenciés (textures et couleurs très proches), moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur). Ces sols sont caractérisés par un horizon intermédiaire dont la structure est nette (présence d'agrégats ou mottes), marquée par une forte porosité. Les brunisols sont des sols non calcaires. Ils sont issus de l'altération *in situ* du matériau parental pouvant être de nature très diverse.

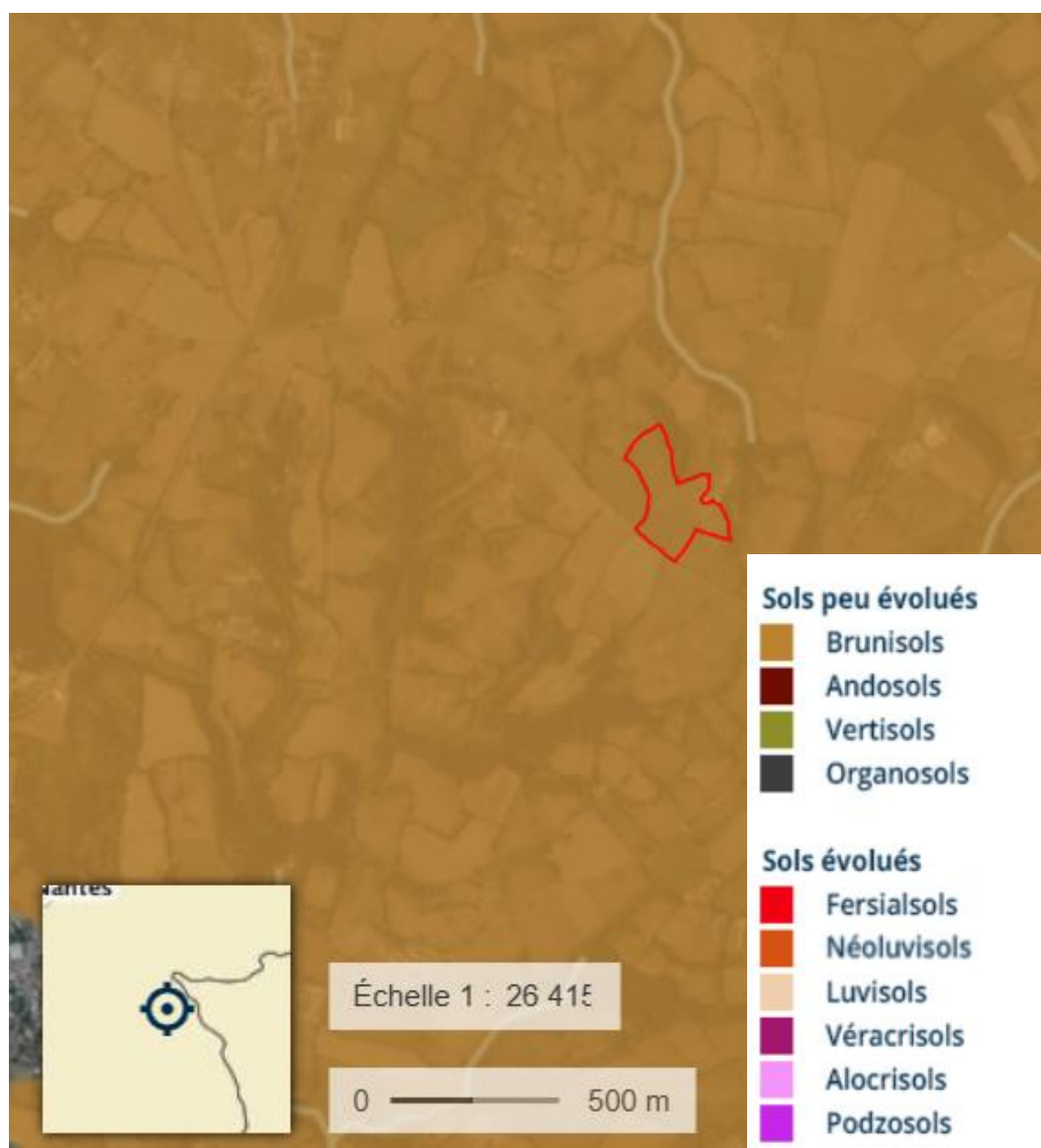


Figure 19 : Cartographie des entités lithologiques présentes au sein de l'aire d'étude

2.4.3.2.2 Analyse pédologique

Au total, 6 sondages pédologiques ont été réalisés sur l'ensemble de l'AEI. Ces derniers mettent en évidence 1 type de profil. Les différents sondages sont ainsi répartis de la manière suivante.

- Profil 1 (classes I, II ou III) : sondages n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;

Le site représente un parc aviaire entouré de prairies pâturées et monocultures ainsi que par des haies arbustives taillées et alignements d'arbres sur haies arbustives taillées. Aucun cours d'eau ni fossé n'a été contacté au sein de l'AEI. Aucune formation floristique humide ou potentiellement humide n'a été identifiée au sein de l'AEI.

Les sondages pédologiques réalisés ont permis de mieux comprendre les caractéristiques des sols sur l'ensemble du site. Ils sont indispensables pour identifier la présence de zones humides, notamment en mettant en évidence les traces d'humidité dans le sol. Leur répartition permet de tenir compte des variations du terrain et d'affiner la délimitation des zones humides de manière fiable.

❖ Profils types

Profil n°1 (Classe I, II ou III)

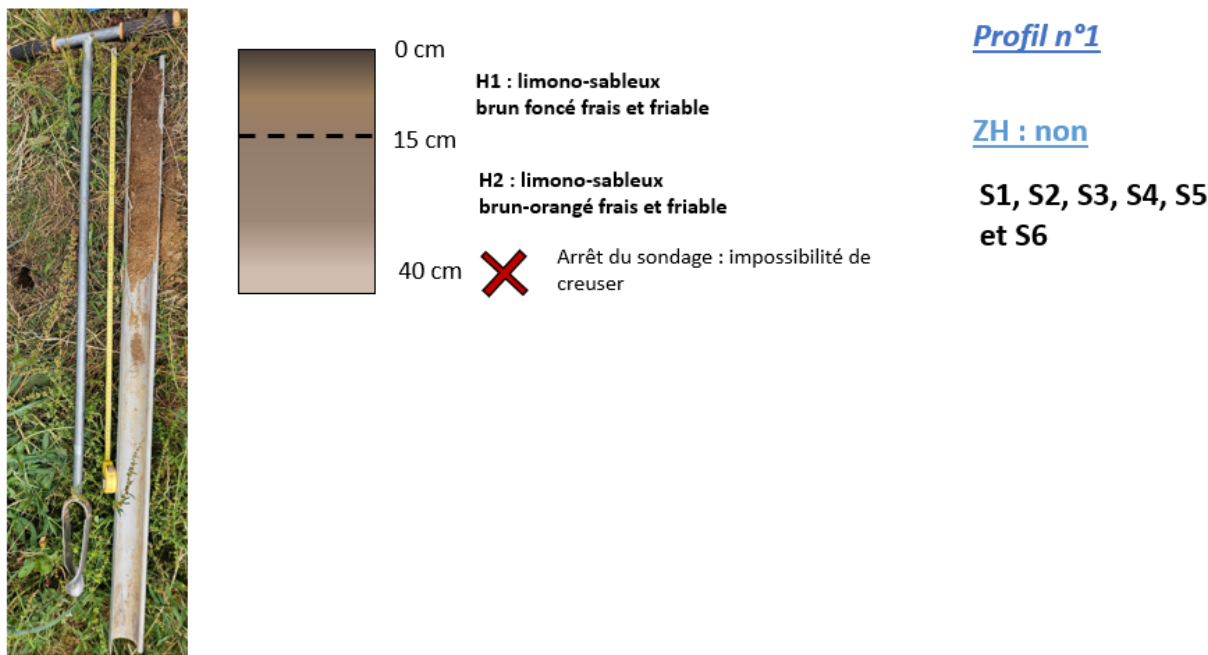


Figure 20: Représentation du profil n°1 (Sondage n°4)

Le profil pédologique met en évidence une succession de deux horizons à dominante limono-argileuse assez friables. L'horizon de surface H1, observé jusqu'à environ 15 cm de profondeur, présente une teinte brune, une texture limono-sableuse fraîche. L'horizon H2, entre 15 et 40 cm, conserve une matrice brune-orangée à limono-sableuse. Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée.

L'ensemble du profil traduit un sol ne présentant pas de signes d'engorgement temporaire ou permanent. Les horizons restent relativement homogènes et peu différenciés, ce qui est compatible avec les sols développés sur les formations limono-sableuses rencontrées sur le site d'étude. Selon le contexte local, des indices de compaction superficielle ou de perturbation mécanique peuvent être observés, notamment dans les secteurs soumis au piétinement.

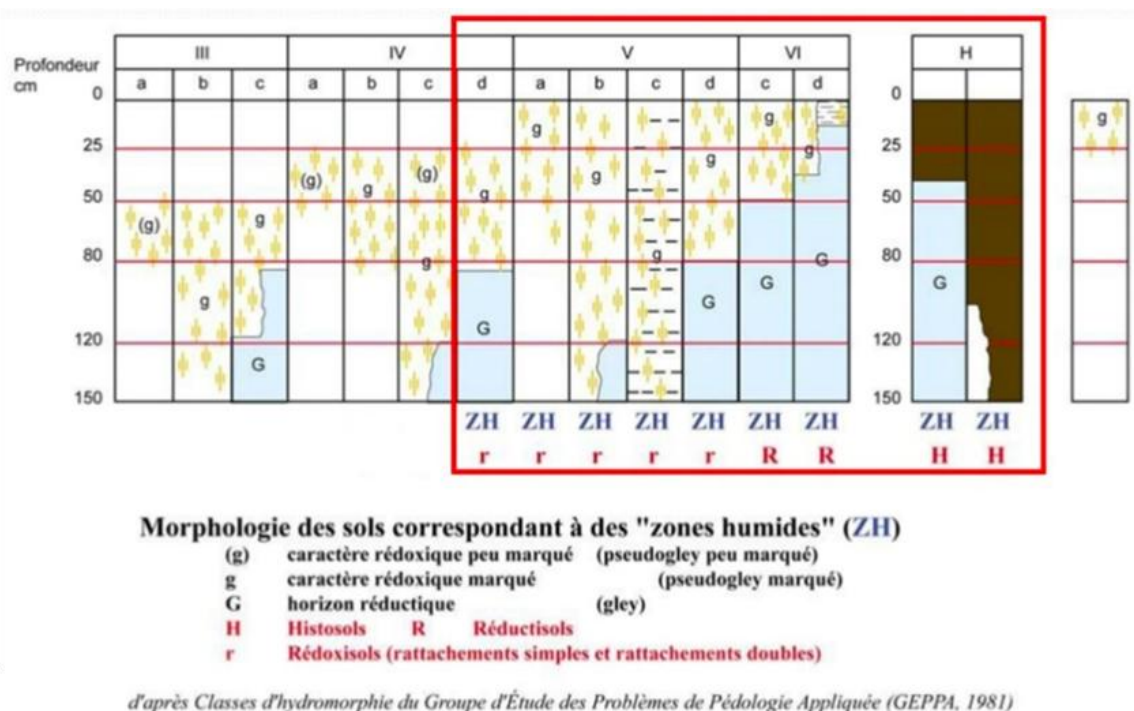


Figure 21 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

Le tableau suivant résume les caractéristiques des sondages pédologiques effectués au sein de l'aire d'étude. La carte de localisation des sondages est présentée en page suivante.

Tableau 11: Synthèse des sondages pédologiques

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Traces histiques	Venue d'eau	Profondeur du sondage	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
1	-	-	-	-	30 cm*	I, II ou III	Non
2	-	-	-	-	30 cm*	I, II ou III	Non
3	-	-	-	-	40 cm*	I, II ou III	Non
4	-	-	-	-	40 cm*	I, II ou III	Non
5	-	-	-	-	30 cm*	I, II ou III	Non
6	-	-	-	-	30 cm*	I, II ou III	Non

* arrêt du sondage en raison des graviers/remblais

SYNTHESE

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, relatif à la caractérisation des zones humides, il n'y a pas de surface occupée par les zones humides pédologiques au sein de l'aire d'étude.

2.4.3.3 Synthèse de l'expertise zone humide

SYNTHESE

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, relatif à la caractérisation des zones humides, il n'y a pas de surface occupée par les zones humides pédologiques et floristique au sein de l'aire d'étude.



 Aire d'étude immédiate

Sondages pédologiques

- Non caractéristique de zone humide



0 25 50

 1 : 2 200

Figure 22 : Localisation des sondages pédologiques

2.4.4 Faune

2.4.4.1 Mammifères (hors chiroptères)

La base de données communale mentionne la présence de neuf espèces de mammifères. Parmi celles-ci, deux sont protégées à l'échelle nationale : le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux. Ces deux espèces sont considérées comme potentielles au sein de l'aire d'étude rapprochée, notamment dans les différents secteurs boisés. Par ailleurs, le Lapin de garenne est également mentionné dans les données bibliographiques. Bien que cette espèce ne bénéficie pas d'un statut de protection nationale, elle est considérée comme menacée et est également potentielle au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Aucune espèce de mammifère n'a été observée lors des inventaires. Cette absence d'observation s'explique notamment par le fait que l'aire d'étude immédiate est principalement constituée d'un parc aviaire clôturé, offrant des habitats peu favorables à la plupart des mammifères terrestres.

Les habitats les plus favorables à ce groupe sont les milieux boisés, arbustifs et leurs lisières, situés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les prairies pâturées mésophiles peuvent également être utilisées comme zones d'alimentation par certaines espèces. En revanche, l'aire d'étude immédiate présente un intérêt limité pour les mammifères terrestres.

Tableau 12 : Synthèse des enjeux mammalogiques (hors chiroptères)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces potentielles								
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	Rpo (AER) – A	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	Rpo (AER) – A	Faible
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> *	-	-	VU	NT	Modéré	Rpo (AER) – A	Modéré

Légende : PN : Protection nationale, DH : Directive habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacé, VU : Vulnérable, * : Espèce déterminante de ZNIEFF, Rpo : Reproduction probable, Rpo : reproduction possible, A : Alimentation, T : Transit, EI : Enjeu intrinsèque ; ELC : Enjeu local de conservation ; AER : aire d'étude rapprochée

Les enjeux relatifs aux mammifères sont considérés comme **modérés**, en raison de la présence potentielle du Lapin de garenne en aire d'étude rapprochée. Enjeux confortés par la présence potentielle du Hérisson d'Europe et de l'Écureuil roux.



Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée (50m)

Habitats favorables à la reproduction des mammifères patrimoniaux

Hérisson d'Europe, Lapin de Garenne et Ecureuil roux

Hérisson d'Europe et Lapin de Garenne

Alimentation

0 30 60
m
1 : 2 200

Figure 23 : Cartographie des habitats favorables aux mammifères patrimoniaux potentiels

2.4.4.2 Chiroptères

Les bases de données communales ne recensent aucune espèce de chiroptères. Cela tient d'avantage d'un manque de transmission de données voire d'une sous prospection que d'une absence réelle de donnée. La maille SFEPM la plus proche et connectée se trouve à 4 km à l'est et recense la présence de six espèces. Celles-ci sont listées ci-après (les espèces présentant un enjeu de conservation modéré sont indiquées en italique, celles à enjeu fort en gras, et celles à enjeu très fort en gras et italique) : *Barbastelle d'Europe*, Murin de Daubenton, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, *Pipistrelle de Nathusius*.

Gîtes potentiels

❖ Bâti

Les bâtiments situés sur site sont majoritairement liés au contexte agricole et présentent des caractéristiques favorables à l'installation des chiroptères. Les cavités ou joints de dilatation dans les bâtiments peuvent être utilisés par les espèces fissuricoles comme les deux Pipistrelles (commune, Kuhl). Hors site, les « bâtiments » avec de vastes combles sont propices à l'Oreillard gris. Des inventaires complets permettraient de statuer de l'intérêt des bâtiments pour la présence de gîtes.

❖ Arbres gîtes

Le site est constitué de milieux semi-ouverts à ouverts. Les haies et alignements d'arbres matures, notamment des chênes, sont favorables à la présence de chiroptères. Sur site, les espèces arboricoles bocagères telles que la *Barbastelle d'Europe*, peuvent gîter au sein des arbres. L'absence de points d'eau à proximité reste plutôt négative pour le gîte d'espèce liée à ces milieux comme le Murin de Daubenton et la *Pipistrelle de Nathusius*. Des inventaires complets permettraient de statuer de l'intérêt des arbres pour la présence de gîtes.

Territoires de chasse

Les chiroptères peuvent être classés en fonction de leur habitat de chasse préférentiel qui découle de leur écologie (proies recherchées, type de sonar, type de vol...). Ainsi sur site on peut classer deux guildes.

Habitats de chasse de la Guilde des milieux semi-ouverts (lisière, haie...) :

Interprétable comme une bande de plus ou moins 10 m de large autour de chaque élément structurant du paysage (haie, boisement, cours d'eau, bâtiments...). Les espèces qui la composent sont : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius. Habitats sur site : Prairie pâturée mésophile, Culture maraîchère, Jardin ornemental

Habitats de chasse de la Guilde des milieux fermés (houppier, boisement...) :

Ces espèces chassent à l'intérieur des éléments tels que les haies, les boisements ou le houppier d'un arbre isolé. Les espèces qui la composent sont : *Barbastelle d'Europe*, Murin de Daubenton, Oreillard gris. Habitats sur site : Alignement d'arbres sur haie arbustive taillée, Chênaie acidiphile, Haie arbustive taillée

Sont récapitulés ci-dessous les statuts patrimoniaux et de protection des différentes espèces de chiroptères qu'il est possible de contacter sur le site d'étude.

Tableau 13 : Synthèse des enjeux concernant les chiroptères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut sur site			ELC potentiel
		PN	DH	LRN	LRR		G	C	T	
Espèces potentielles										
Guilde des milieux semi-ouverts										
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	B	(N)	(N)	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Art.2	Ann.IV	NT	VU	Modéré	A	(N)	(N)	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Art.2	Ann.IV	NT	NT	Modéré	A	(N)	(N)	Faible
Guilde des milieux fermés										
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Art.2	Ann.II Ann.IV	LC	LC	Modéré	A	(N)	(N)	Modéré
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Art.2	Ann.IV	LC	NT	Faible	A	(N)	(N)	Faible
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	B	(N)	(N)	Faible

Légende : **En gras** : espèce prioritaire du plan national d'action ; PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineur, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, G : Gîte, C : Chasse, T : Transit, A : Arboricole, B : Bâtiment, (N) : Sans étude d'activité donc considérée dans la norme,

Les enjeux de conservation concernant les **gîtes** à chiroptères sont qualifiés de **modérés**. Effectivement, la présence potentielle de la Barbastelle d'Europe en gîte relève l'enjeu.

Les **habitats de chasse** sont essentiellement composés de milieux semi-ouverts et ouverts. Il y a peu de données et une faible diversité spécifique (courante), mais on retrouve une espèce présentant un enjeu de conservation notable comme la Barbastelle d'Europe. Cependant, en considérant une activité dans la norme le site présenterait des habitats de chasse à enjeu **faible**.

La **fonctionnalité** au sein du site est difficile à estimer, la présence de haies continues reliant zones de gîtes et réservoirs entomologiques sur les bordures du site propose une protection contre la pollution lumineuse éventuelle. Cela laisse présager des enjeux à minima **faibles**.

En raison de l'ensemble de ces éléments, les enjeux concernant les chiroptères sont qualifiés de **modérés**.

Néanmoins, **au sens de la répartition spatiale**, le parc aviaire est l'habitat le plus représenté. Il ne porte aucun enjeu pour les chiroptères (hors lisière).



Figure 24 : Habitats de chasse des chiroptères potentiels

2.4.4.3 Oiseaux

La liste communale fait mention de 84 espèces sur la commune de Chanverrie. Parmi celles-ci, 65 sont protégées à l'échelle nationale, 9 sont d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe I de la directive européenne Oiseaux).

L'aire d'étude immédiate présente un intérêt relativement limité pour l'avifaune. Les habitats y sont majoritairement fermés et fortement influencés par les activités humaines, notamment par la présence de parcours de volailles d'élevage, ce qui réduit leur attractivité pour les oiseaux sauvages en termes d'alimentation, de reproduction et de refuge. À l'inverse, l'aire d'étude rapprochée offre une mosaïque diversifiée d'habitats. Cette diversité de milieux, associée à une gestion favorable, constitue un ensemble d'habitats fonctionnels pour l'avifaune, fournissant des ressources alimentaires, des sites de nidification et des zones de refuge pour de nombreuses espèces.

Les espèces d'oiseaux peuvent être analysées par cortèges écologiques.

Ces différents habitats sont susceptibles d'accueillir plusieurs cortèges d'espèces aux exigences écologiques variées.

Habitats de reproduction du cortège boisés : Chênaie acidiphile, Alignements d'arbres sur haie arbustive taillée, Jardin ornementale

Les milieux boisés présentent un enjeu plus limité en l'absence d'espèces patrimoniales contactées à ce stade des inventaires. Ils demeurent toutefois potentiellement favorables au Verdier d'Europe et au Bouvreuil pivoine, deux espèces à enjeu fort, ainsi qu'au Serin cini, à enjeu modéré, ce qui confère un intérêt écologique complémentaire à ces habitats.

Habitats de reproduction du cortège des milieux semi-ouverts : Jardin ornementale, Haie arbustive taillée

Les principaux enjeux avifaunistiques concernent en premier lieu les milieux semi-ouverts, qui présentent le plus fort intérêt écologique au regard de la présence avérée d'espèces patrimoniales à enjeu fort, telles que la Pie-grièche écorcheur et la Tourterelle des bois. Ces habitats sont également utilisés par plusieurs espèces à enjeu modéré, notamment le Tarier pâle et le Chardonneret élégant ainsi que potentiellement par l'Élanion blanc.

Les oiseaux des milieux semi-ouverts et boisés utilisent les zones de lisière pour effectuer l'ensemble de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, déplacement et refuge). Ainsi, une lisière de 10 m de largeur est considérée de part et d'autre de chaque linéaire boisé afin de prendre en compte ces fonctionnalités écologiques.

Habitats de reproduction du cortège des milieux ouverts : Monoculture, Prairie pâturée mésophile

Les milieux agricoles ouverts constituent également un secteur d'intérêt, en raison de la présence de l'Alouette des champs, présentant un enjeu de conservation modéré, ainsi que des potentialités d'accueil pour l'Œdicnème criard et l'Alouette lulu. Ces espèces sont susceptibles d'utiliser les parcelles cultivées pour leur reproduction et leur alimentation.

Habitats de reproduction du cortège des milieux anthropiques : Bâtiment

Enfin, les milieux anthropiques accueillent des espèces liées au bâti, avec la présence du Martinet noir, à enjeu modéré, tandis que les bâtiments et les structures arborées associées apparaissent potentiellement favorables à la Chevêche d'Athéna.

Les espèces observées sur site et potentielles sont décrites ci-dessous.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux avifaunistiques

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
Espèces avérées en période de reproduction								
Cortège des milieux semi-ouverts								
Pie-grièche écorcheur*	<i>Lanius collurio</i>	Art.3	Ann.I	NT	LC	Fort	Npo (AER)	Fort
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	VU	VU	Fort	Npo (AER)	Fort
Tarié pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Art.3	-	NT	NT	Modéré	Npo (AER)	Modéré
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	-	VU	NT	Modéré	Npo (AER)	Modéré
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	-	NT	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Art.3	-	LC	NT	Faible	Npo (AER)	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo (AER)	Très faible
Cortège des milieux boisés								
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo (AER)	Très faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo (AER)	Très faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo (AER)	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo (AER)	Très faible
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Pic vert, Pivert	<i>Picus viridis</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Cortège des milieux anthropiques								
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Art.3	-	NT	VU	Modéré	Npo (AER)	Modéré
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Cortège des milieux humides et aquatiques								
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Art.3	-	NT	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Cortège des milieux ouverts								
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	NT	Modéré	Npo (AER)	Modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo (AER)	Faible
Espèces potentielles en période de reproduction								
Cortège des milieux ouverts								

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
Œdicnème criard*	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Art.3	Ann.I	LC	LC	Modéré	Np (AER)	Modéré
Alouette lulu*	<i>Lullula arborea</i>	Art.3	Ann.I	LC	LC	Modéré	Np (AER)	Modéré
Cortège des milieux anthropiques								
Chevêche d'Athéna*	<i>Athene noctua</i>	Art.3	-	LC	LC	Modéré	Np (AER)	Modéré
Cortège des milieux boisés								
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Art.3	-	VU	EN	Fort	Np (AER)	Fort
Bouvreuil pivoine*	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Art.3	-	VU	EN	Fort	Np (AER)	Fort
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Art.3	-	VU	NT	Modéré	Np (AER)	Modéré
Cortège des milieux semi-ouverts								
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Art.3	Ann.I	VU	NT	Modéré	Np (AER)	Modéré

Légende : PN : Protection nationale ; DO : Directive Oiseaux ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; EN : En danger, VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacé, LC : Préoccupation mineure ; **Nom en gras** : Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action, * : Espèce déterminante ZNIEFF ; Npo : Nicheur possible, Npro : Nicheur probable, Nc : Nicheur certain ; Np : Nicheur potentiel ; T : Transit ; AER : Aire d'Étude Rapprochée ; EI : Enjeu Intrinsèque ; ELC : Enjeu local de conservation.

Les principaux enjeux avifaunistiques se concentrent au niveau des milieux semi-ouverts de l'aire d'étude rapprochée, dont la mosaïque d'habitats est favorable à plusieurs espèces patrimoniales. Des prospections complémentaires en période de reproduction permettraient de préciser ces enjeux.

Le parc aviaire présente un très faible intérêt pour l'avifaune sauvage. Entièrement fermé et inaccessible aux oiseaux, il n'offre que très peu de possibilités d'accueil, d'alimentation ou de reproduction. Les enjeux avifaunistiques au sein de cette emprise sont donc considérés comme nuls.

La cartographie suivante présente la localisation des espèces patrimoniales et présente les habitats de reproduction de l'avifaune avérée et potentielle :



▬ Aire d'étude immédiate

▬ Aire d'étude rapprochée (50m)

Habitats favorables à la reproduction de l'avifaune patrimoniale

■ Cortèges des milieux boisés et semi-ouverts

■ Cortège des milieux boisés

■ Cortège des milieux semi-ouverts

■ Cortège des milieux ouverts

■ Cortège des milieux anthropiques

Espèces patrimoniales observées



Alouette des champs



Chardonneret élégant



Martinet noir



Pie-grièche écorcheur



Tarier pâtre



Tourterelle des bois



0 0,06 Km
1 : 2 500



Figure 25 : Habitats de reproduction pour l'avifaune patrimoniale avérée et potentielle

2.4.4.4 Reptiles

Les bases de données communales mentionnent la présence de cinq espèces de reptiles sur la commune de Chanverrie. Toutes sont protégées et trois de ces espèces sont inscrites aux Annexes IV de la Directive Habitats. Deux espèces de reptiles sont jugées potentielles sur le site : le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies

Une espèce de reptile a été recensée au niveau des bâtiments : le Lézard des murailles. Cette espèce, bien que protégée et inscrite en annexe I, reste commune, ce qui lui confère un enjeu **faible**. Elle va aussi pouvoir utiliser les différents bâtis présents en aire d'étude rapprochée pour sa reproduction.

Au vu des habitats présents sur le site, le Lézard à deux raies est toujours considéré comme potentiellement présent dans les différents milieux boisés et semi-boisés situés en aire d'étude rapprochée, utilisés pour la reproduction. Les lisières constituent également des zones de thermorégulation (solariums) favorables aux reptiles. Le Lézard à deux raies est également inscrit en annexe IV et présente un statut comparable à celui du Lézard des murailles, espèce commune et largement répandue.

Tableau 14 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces avérées								
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	R-T-A	Faible
Espèces potentielles								
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	R-T-A	Faible

Légende : PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, LC : Préoccupation mineure, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu local de conservation ; R : Reproduction ; T : Transit ; A : Alimentation.

Un seul reptile a été recensé sur le site, le Lézard des murailles, espèce protégée mais commune, présentant ainsi un **enjeu faible** et utilisant les bâtiments comme habitats de reproduction potentiels. Par ailleurs, le Lézard à deux raies est considéré comme potentiellement présent au sein des milieux boisés, semi-boisés et des lisières, qui constituent des zones favorables à la thermorégulation et à la reproduction. Bien que protégé, cette espèce présente également un **enjeu faible** en raison de sa large répartition et de son statut commun. Le parc aviaire constitue un habitat défavorable aux reptiles, les volailles étant susceptibles d'exercer une pression de prédation sur les lézards. Ainsi, les enjeux herpétologiques sont jugés **faibles** à l'extérieur de l'emprise du parc aviaire.



Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée (50m)

Habitats favorables à la reproduction des espèces patrimoniales

Lézard des murailles

Lézard à deux raies

Espèce patrimoniale observée

 Lézard des murailles

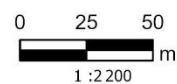


Figure 26 : Cartographie des habitats favorables aux reptiles avérés et potentiels

2.4.4.5 Amphibiens

Les bases de données communales mentionnent la présence de quatre espèces d'amphibiens sur la commune de Chanverrie. Cependant, les habitats du site ne présentent pas de zone favorable à la reproduction des amphibiens. En conséquence, aucune espèce ne semble pouvoir s'installer de manière pérenne sur le site. À titre exceptionnel, un transit très ponctuel pourrait être observé, mais il ne permettrait pas d'envisager une présence potentielle durable.

En conclusion, bien que les bases de données communales signalent la présence de quatre espèces d'amphibiens sur la commune de Chanverrie, les caractéristiques des habitats présents sur le site ne sont pas favorables à leur reproduction ni à leur installation durable. Ainsi, aucune espèce ne semble susceptible de s'y maintenir de manière pérenne. Seuls des passages très ponctuels et exceptionnels en transit pourraient éventuellement être observés, sans que cela n'indique un enjeu significatif pour ce groupe sur le site d'étude. L'enjeu est jugé **très faible**.

2.4.4.6 Invertébrés

2.4.4.6.1 Lépidoptères

Les listes communales et les zonages environnementaux de l'aire d'étude bibliographique mentionnent 16 espèces de lépidoptères sur le territoire de Chanverrie. Parmi elles aucune n'est protégée ni menacée.

Lors des prospections de terrain, neuf espèces de papillons ont été observées. Aucune ne présente de statut de protection particulier et elles sont considérées comme communes aux échelles locale, régionale et nationale. L'enjeu est jugé **très faible**.

2.4.4.6.2 Odonates

Les listes communales recensent 15 espèces d'odonates sur le territoire de Saulges. Toutes ces espèces sont communes et ne présentent pas de statut particulier.

Le cycle de vie des odonates dépend de la présence de pièces d'eau permanentes ou semi-permanentes, indispensables à la ponte et au développement larvaire. Or, aucune zone de ce type n'a été identifiée au sein du site d'étude. Une seule espèce a été observée : le Cordulégastre annelé. Cette espèce, commune et non menacée mais déterminante ZNIEFF, elle présente un enjeu **faible**.

Un étang est situé en dehors site et constitue un habitat potentiel de reproduction pour l'espèce. Ainsi, des individus sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude rapprochée à des fins d'alimentation, sans que celle-ci ne constitue un site de reproduction. Ainsi, l'enjeu lié aux odonates est jugé **très faible** sur le site.

2.4.4.6.3 Orthoptères

Les listes communales ne mentionnent aucune espèce d'orthoptères (criquets et sauterelles) sur le territoire de Chanverrie.

Une espèce a été observée lors des prospections, il s'agit de la Grande Sauterelle verte, espèce commune et non protégée. Toutefois, en raison du cycle biologique des orthoptères et de leur phénologie principalement estivale, la présence d'autres espèces ne peut être totalement exclue. Néanmoins, les espèces citées dans la bibliographie sont toutes considérées comme présentant un enjeu très faible au niveau du site. Ainsi, l'enjeu lié aux orthoptères est jugé très faible sur le site.

2.4.4.6.4 Coléoptères patrimoniaux

À l'échelle communale, deux espèces de coléoptères sont mentionnées. Elles sont inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et protégées : le Lucane cerf-volant et la Rosalie des Alpes. Seul le Lucane cerf-volant est considéré comme potentiel au sein des différents boisements et linéaires boisés en aire d'étude rapprochée.

Aucune espèce de coléoptère ni aucun indice de présence sur les troncs des arbres matures n'a été observé durant les prospections. L'enjeu est donc jugé **modéré** porté par la présence potentielle du Lucane cerf-volant.

2.4.4.6.5 Conclusion

Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les invertébrés

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
Espèces avérées								
Lépidoptère								
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Cuivré fuligineux	<i>Heodes tityrus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	LC	LC	Très faible	R	Très faible
Orthoptère								
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	LC	Très faible	R	Très faible
Odonates								
Cordulégastre annelé*	<i>Cordulegaster boltonii</i>	-	-	LC	LC	Faible	R (HS)	Très faible
Espèces potentielles								
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	Ann.II	NA	NA	Modéré	R (AER)	Modéré

Légende : PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, LC : Préoccupation mineure, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu local de conservation, R : Reproduction, * : Espèce déterminante ZNIEFF

En conclusion, les invertébrés du site présentent globalement des enjeux faibles à très faibles. Les lépidoptères, les odonates et les orthoptères sont représentés par des espèces communes, sans statut de protection ou de menace particulier, et ne trouvent pas sur le site d'habitats favorables à des populations remarquables. Les odonates peuvent ponctuellement fréquenter le site en alimentation, sans reproduction possible en l'absence de zones en eau fonctionnelles.

Seuls les coléoptères patrimoniaux présentent un enjeu plus marqué, avec la potentialité de présence du Lucane cerf-volant dans les boisements et linéaires boisés, conférant un enjeu **modéré** à ce groupe. La présence du parc aviaire est susceptible de limiter localement la fréquentation et l'abondance de certains insectes en raison de la pression de prédation potentielle exercée par les volailles dans son enceinte et le maillage resserré de la volière. Ainsi, les enjeux entomologiques restent globalement limités à l'échelle du site, avec un intérêt principalement porté par les habitats boisés.



 Aire d'étude immédiate

 Aire d'étude rapprochée (50m)

Habitats favorables à l'entomofaune patrimoniale

 Reproduction potentielle du Lucane cerf-volant

 Alimentation



0 25 50

 1 : 2 200

Figure 27 : Cartographie des habitats favorables aux insectes patrimoniaux potentiels

2.4.5 Synthèse des enjeux faunistiques

Globalement, l'aire d'étude immédiate présente un intérêt écologique limité, en particulier au sein du parc aviaire. La présence de filets à mailles fines limite fortement les déplacements de la quasi-totalité de la faune terrestre et volante dans ce secteur, réduisant ainsi son rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Les principaux enjeux écologiques se concentrent donc essentiellement en aire d'étude rapprochée, où les habitats sont plus favorables et davantage connectés aux milieux naturels environnants.

- L'enjeu concernant les mammifères est jugé **modéré** en aire d'étude rapprochée. L'Écureuil roux, le Lapin de Garenne et le Hérisson d'Europe sont potentiels.
- L'enjeu concernant les chiroptères est jugé **modéré** en aire d'étude rapprochée. La Barbastelle d'Europe est potentielle sur site.
- L'enjeu concernant les oiseaux est jugé **fort** en aire d'étude rapprochée pour la présence avérée de la Pie grièche écorcheur et la Tourterelle des bois au sein des zones boisées et semi-ouvertes. Renforcé par la présence du Tarier pâle et du Chardonneret élégant. De l'Alouette des champs dans les zones ouvertes et du Martinet noir au niveau des bâtis. De plus, l'enjeu est renforcé par la présence potentielle de plusieurs espèces potentielles allant d'un enjeu modéré à fort dans les différents cortèges.
- L'enjeu concernant les reptiles est jugé **faible** en aire d'étude rapprochée, en raison de la présence avérée du Lézard des murailles dans les bâtis et potentielle du Lézard à deux raies dans les zones boisées.
- L'enjeu concernant les amphibiens est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les lépidoptères est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les odonates est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les orthoptères est jugé **très faible**.
- L'enjeu concernant les coléoptères est jugé **modéré** pour la présence potentielle du Lucane cerf-volant dans les différentes zones boisées.



 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée (50 m)

Synthèse des enjeux de conservation de la faune

 Fort
 Modéré
 Faible
 Très faible
 Nul



0 25 50
 m
 1 : 2 500

Figure 28 : Synthèse des enjeux de conservation de la faune



-  Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée (50 m)

Synthèse des enjeux réglementaires de la faune

-  Fort
 Modéré
 Faible
 Très faible
 Nul



0 25 50
m

Figure 29 : Synthèse des enjeux réglementaires de la faune

2.4.6 Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques

2.4.6.1 Trame Verte

L'aire d'étude immédiate est implantée dans un secteur dominé par l'agriculture. Le paysage est principalement composé de vallon bocager avec du pâturage sur prairies et quelques cultures et hameaux. Quelques patches boisés ponctuent la zone dont le principal, l'Espace Naturel Sensible « Le mont des Alouettes » se situe à l'ouest.

Le boisement au Nord de l'aire d'étude constitue un réservoir de biodiversité local. Les haies périphériques assurent le rôle de corridors écologiques au sein du maillage bocager environnant. Les parcelles de la zone d'étude étant grillagée, celles-ci sont peu perméables aux déplacements de la faune sauvage. L'enjeu lié à la trame verte est donc jugé **faible** en raison d'un maillage bocager bien structuré localement et le faible attrait des parcelles projets pour la faune sauvage.

2.4.6.2 Trame Bleue

L'aire d'étude immédiate est implantée dans un secteur vallonné avec de nombreux plans d'eau et source en tête de bassin versant. A proximité, du site un plan d'eau semble présent et peut alimenter une trame dite turquoise, utilisée notamment par les amphibiens. Il s'agit du seul élément de cette trame identifié à proximité du site, l'enjeu est jugé **faible**.

2.4.6.3 Trame Noire

Le site est relativement peu exposé à la pollution lumineuse, notamment dû au contexte rural et bocager. La faible présence d'axe routier régional ou de bourg limite la constitution d'obstacle physique comme psychologique pour des espèces lucifuges. Le site semble entouré de boisements et les haies ne forment donc qu'un rempart supplémentaire contre une pollution déjà faible. Au vu de cela, l'enjeu sur **la trame noire** du site est jugé **faible**, car peu impactée et largement présente.

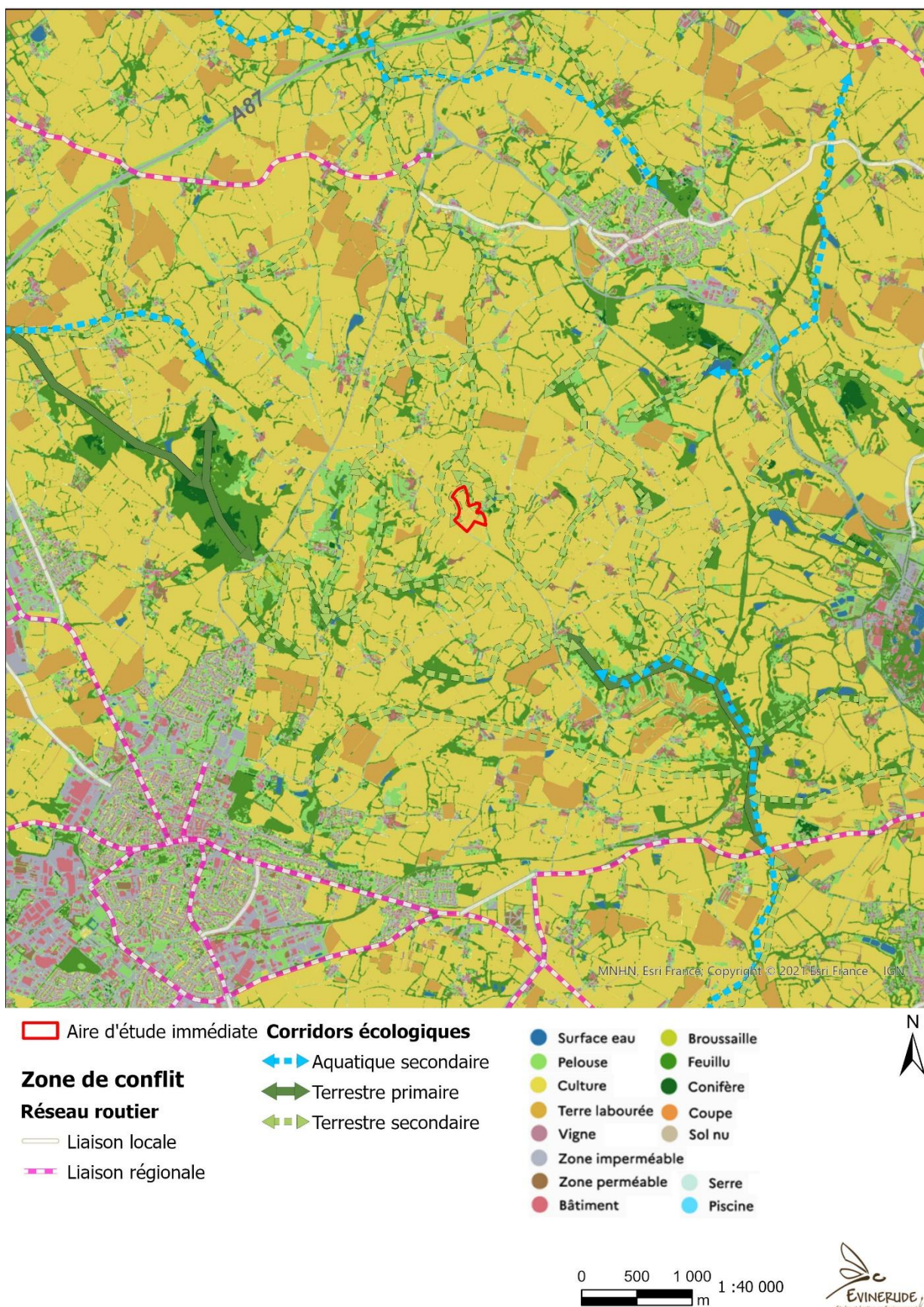


Figure 30 : Cartographie des continuités écologiques à l'échelle locale

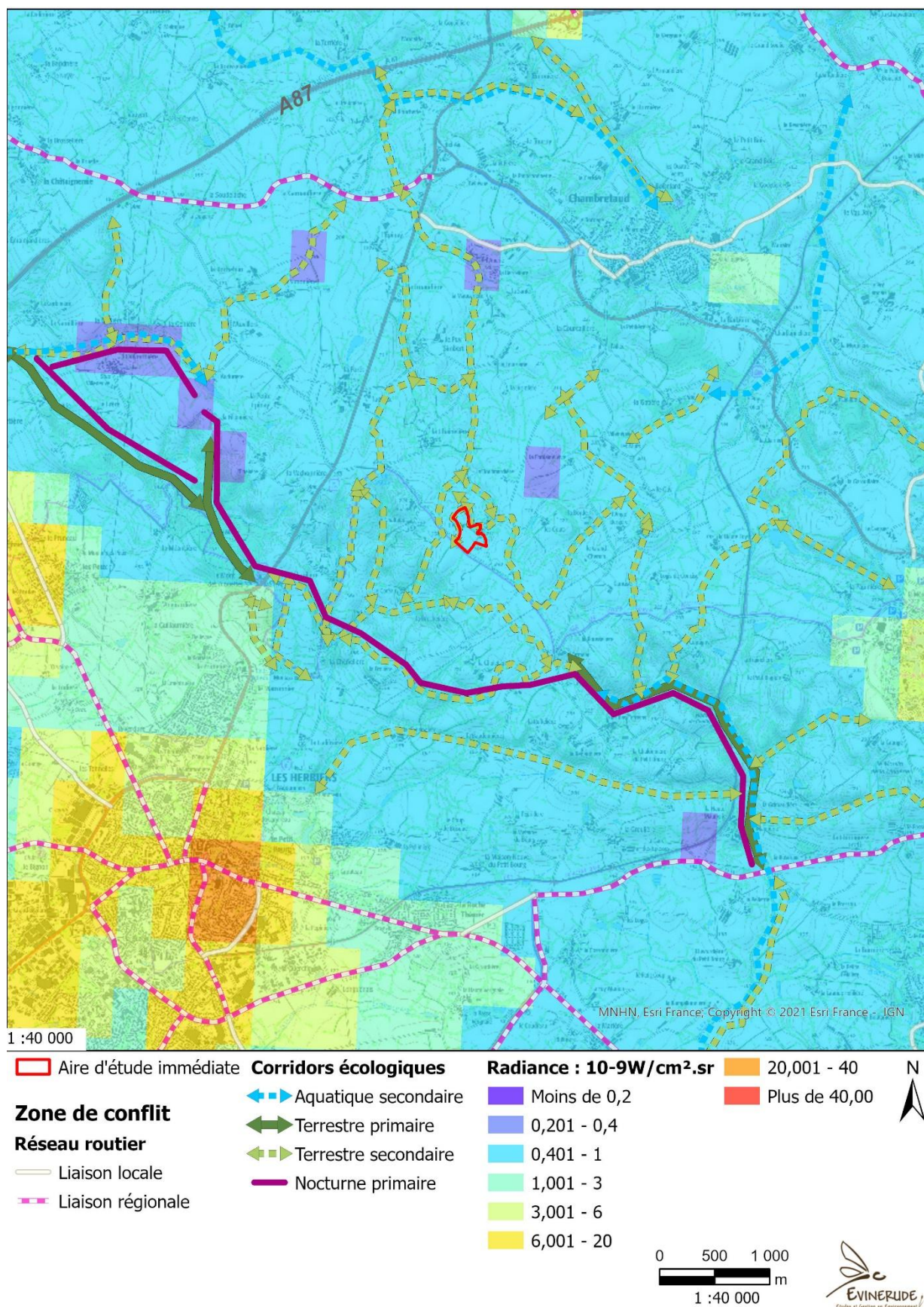
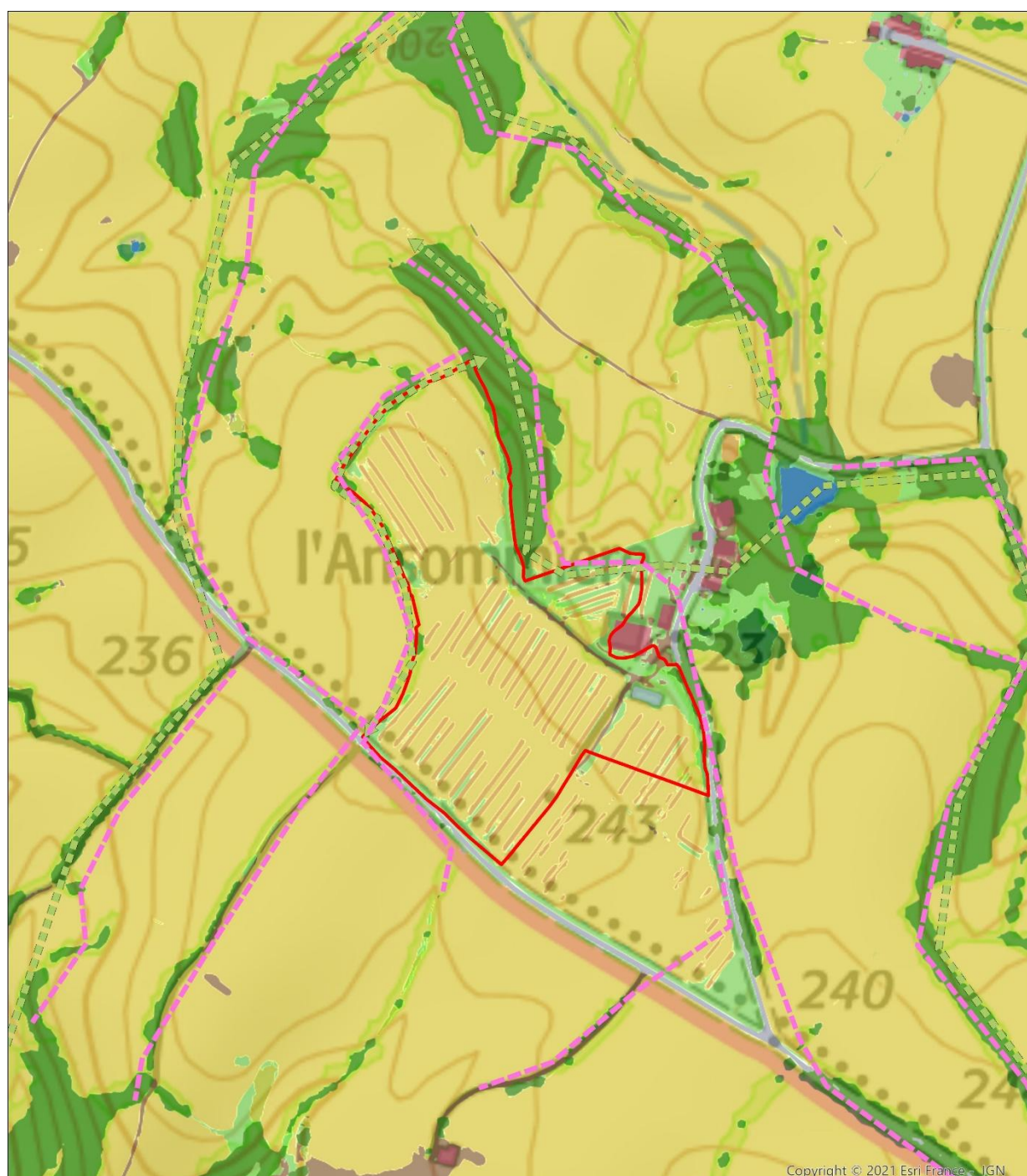


Figure 31 : Cartographie de la radiance lumineuse (pollution lumineuse) (source : NOAA)



- | | | |
|--|--|---|
| Aire d'étude immédiate | ● Surface eau | ● Broussaille |
| Corridors écologiques | ● Pelouse | ● Feuillu |
| —●—●— Terrestre secondaire | ● Culture | ● Conifère |
| - - - Nocturne secondaire | ● Terre labourée | ● Coupe |
| Réseau routier | ● Vigne | ● Sol nu |
| — Liaison locale | ● Zone imperméable | ● Serre |
| - - - Liaison régionale | ● Zone perméable | ● Piscine |
| | ● Bâtiment | |

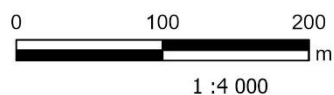


Figure 32 : Cartographie des continuités écologiques à l'échelle locale. Zoom sur l'aire d'étude immédiate

2.4.7 Synthèse des sensibilités écologiques

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les habitats présentent globalement un faible intérêt écologique, notamment dans l'emprise du parc aviaire. Les dispositifs de protection constitués de filets à mailles fines créent une barrière limitant fortement l'accès et les déplacements de la majorité des espèces, ce qui réduit les possibilités d'utilisation de ces secteurs pour l'alimentation, le refuge ou la reproduction. De ce fait, les enjeux de biodiversité sont principalement localisés en aire d'étude rapprochée, où les continuités écologiques et la diversité des habitats sont plus favorables à l'accueil de la faune.

Les enjeux sur le site d'étude peuvent être synthétisés comme il suit :

- **Habitats naturels** : enjeux faibles à nuls, à l'exception des habitats arborés, qui représentent un enjeu modéré.
- **Flore** : Aucune espèce patrimoniale n'a été détectée directement sur site et le développement d'une espèce citée en bibliographie est peu probable. L'enjeu est jugé faible.
- **Mammifères** enjeu jugé modéré. L'Écureuil roux, Lapin de Garenne et Hérisson d'Europe sont potentiels en aire d'étude rapprochée
- **Chiroptères** : enjeu jugé modéré en aire d'étude rapprochée pour la présence potentielle de la Barbastelle d'Europe ;
- **Oiseaux** : enjeu fort en aire d'étude rapprochée pour la présence avérée de la Pie grièche écorcheur et la Tourterelle des bois au sein des zones boisées et semi-ouvert. Renforcé par la présence du Tarier pâtre et du Chardonneret élégant. De l'Alouette des champs dans les zones ouvertes et du Martinet noir au niveau des bâtis. De plus, l'enjeu est renforcé par la présence potentielle de plusieurs espèces potentielles allant d'un enjeu modéré à fort dans les différents cortèges.
- **Amphibiens** : enjeu très faible.
- **Insectes** : enjeu modéré en lien avec la présence potentielle du Lucane cerf-volant.
- **Déclinaisons locales de la TVB** : Enjeu **faible** lié à la trame verte, bleue et noire locale.

Tableau 16 : Synthèse des enjeux en lien avec les habitats

Numéro sur les figures	Habitats	Intérêt faune/flore/habitats	Enjeu réglementaire	Enjeu de conservation
1	Parc aviaire	Habitat d'intérêt moindre pour la faune	Très faible	Très faible
2	Bâtiment	Reproduction potentielle de l'Écureuil roux, Hérisson d'Europe et Lapin de garenne Gîte pour des espèces des chiroptères anthropophiles fissuricoles Reproduction du cortège avifaune des milieux anthropique Reproduction potentielle du Lézard des murailles	Modéré	Modéré
3	Friche herbacée rudérale	Habitat d'intérêt moindre pour les chiroptères Reproduction potentielle du Lézard des murailles	Faible	Faible
4	Culture maraîchère	Habitat d'intérêt moindre pour la faune	Très faible	Très faible
5	Piste agricole	-	Nul	Nul
6	Alignement d'arbres sur haie arbustive taillée	Reproduction potentielle des mammifères patrimoniaux notamment le Hérisson d'Europe, le Lapin de Garenne et l'Écureuil roux	Fort	Fort

Numéro sur les figures	Habitats	Intérêt faune/flore/habitats	Enjeu réglementaire	Enjeu de conservation
		Gîte et habitat de chasse des chiroptères de la guildes des milieux fermés Reproduction du cortège avifaune des milieux boisés et semi-ouverts Reproduction potentielle du Lézard à deux raies Reproduction potentielle du Lucane cerf-volant		
7	Voirie	-	Nul	Nul
8	Monoculture	Habitat d'intérêt moindre pour les chiroptères Habitat de reproduction pour le cortège avifaune des milieux ouverts	Modéré	Modéré
9	Haie arbustive taillée	Reproduction potentielle des mammifères patrimoniaux notamment le Hérisson d'Europe et le Lapin de Garenne Habitat de chasse des chiroptères de la guildes des milieux fermés Reproduction du cortège avifaune des milieux semi-ouverts Reproduction potentielle du Lézard à deux raies Alimentation pour l'entomofaune	Fort	Fort
10	Prairie pâturée mésophile	Alimentation pour les mammifères Reproduction potentielle de l'avifaune du cortège des milieux ouverts Habitat de chasse des chiroptères de la guildes des milieux semi-ouverts Alimentation pour l'entomofaune	Modéré	Modéré
11	Chênaie acidiphile	Reproduction potentielle des mammifères patrimoniaux notamment le Hérisson d'Europe, le Lapin de Garenne et l'Écureuil roux Gîte et habitat de chasse des chiroptères de la guildes des milieux fermés Reproduction du cortège avifaune des milieux boisés Reproduction potentielle du Lézard à deux raies Reproduction potentielle du Lucane cerf-volant	Fort	Fort
12	Jardin ornemental	Reproduction potentielle des mammifères patrimoniaux notamment le Hérisson d'Europe, le Lapin de Garenne et l'Écureuil roux Habitat de chasse des chiroptères de la guildes des milieux semi-ouverts Reproduction du cortège avifaune des milieux boisés et semi-ouverts Reproduction potentielle du Lézard à deux raies Alimentation de l'entomofaune	Fort	Fort

Les éléments **en gras** représentent un enjeu réglementaire

Les cartographies suivantes localisent les zones à enjeux réglementaires et de conservation, pour tous les groupes confondus :



[Black outline] Aire d'étude immédiate
 [Purple dashed outline] Aire d'étude rapprochée (50 m)

Synthèse des enjeux réglementaires

[Red] Fort
 [Orange] Modéré
 [Yellow] Faible
 [Light grey] Très faible
 [White] Nul



0 25 50
m



Figure 33 : Synthèse des enjeux réglementaires



[] Aire d'étude immédiate
 [] Aire d'étude rapprochée (50 m)

Synthèse des enjeux de conservation

[] Fort
 [] Modéré
 [] Faible
 [] Très faible
 [] Nul



0 25 50
 [] m
 1 : 2 500



Figure 34 : Synthèse des enjeux de conservation

3 PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PROJET

L'opération consiste à **aménager une volière existante** pour y construire des ombrières photovoltaïques d'une surface totale d'environ 5 ha.

Les aménagements comprendront notamment :

- La création des ombrières photovoltaïques au sein du parc existant,
- La création d'un accès au sud de la parcelle,
- La plantation d'arbres et arbustes en tant qu'écran visuel sur le pourtour du projet.

Le plan (provisoire) en page suivante présente les aménagements envisagés.



Figure 35 : Plan prévisionnel des aménagements du projet ©MEXENS

4 ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES IMPACTS ET MESURES

4.1 Analyse des impacts bruts pressentis

Les impacts bruts du projet sur la biodiversité sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Évaluation des impacts bruts pressentis du projet

Thématiques	Enjeux	Nature de l'impact brut	Impact brut
Mammifères	Modéré	Destruction d'habitats d'espèces (création d'accès), modifications des axes de déplacement en phase travaux, potentielle destruction d'individus en phase travaux	Modéré
Chiroptères	Modéré		Modéré
Oiseaux	Fort		Fort
Reptiles	Faible		Faible
Amphibiens	Négligeable		Négligeable
Invertébrés	Modéré		Modéré
Habitats naturels	Modéré		Faible
Flore patrimoniale	Faible		Faible
Trame verte	Faible		Faible
Trame bleue	Faible		Nul
Trame noire	Faible		Faible

Le projet va entraîner la destruction d'habitats d'espèces en aire rapprochée (création d'accès), avec potentielle destruction d'individus notamment au niveau de la haie à l'ouest et au sud du projet, ainsi que des modifications des axes de déplacement pendant la phase de travaux.

Compte tenu des enjeux des taxons, les impacts bruts seront nuls à forts.

Ainsi, en l'état des connaissances et en prenant en compte strictement le périmètre du site d'étude et les habitats associés, le projet semble susceptible de remettre en cause le maintien des populations locales de certaines espèces de faune.

Ainsi, plusieurs mesures de limitation de ces impacts sont préconisées. Elles sont présentées au paragraphe suivant.

4.2 Préconisations de mesures

4.2.1 Mesure d'évitement

Aucune mesure d'évitement n'est jugée nécessaire pour ce projet étant donné l'implantation au sein d'un parc aviaire existant. Les haies et boisements portant les enjeux dans l'aire d'étude rapprochée sont évités. Seule une ouverture de 4 m sera créée au sein de la haie sud pour mettre en place un portail. Cette opération devra s'effectuer en bonne période pour ne pas impacter la faune. Le ratio du linéaire impacté ne constitue pas une menace pour les habitats de la faune et notamment de l'avifaune qui conserve suffisamment de linéaire de haies pour sa reproduction.

4.2.2 Mesures de réduction

R1 : Adaptation des périodes d'intervention en dehors des périodes de sensibilité écologique : Les travaux de dégagement des emprises seront réalisés hors période de sensibilité de la faune. Au regard des enjeux identifiés sur le site pour les différents groupes il apparaît que la période automnale soit la période présentant le moins de sensibilité écologique (hors période de reproduction des oiseaux, des mammifères, des amphibiens et des reptiles, hors période de mise bas et d'hivernation des chiroptères, hors période d'hivernation pour les reptiles et amphibiens) soit un démarrage des travaux lourds entre septembre et octobre. Cela concerne notamment la création d'un accès au sud du site évoqué précédemment.

R2 : Proscription/adaptation de l'éclairage nocturne : Afin de maintenir le bon état d'obscurité présent sur site et la continuité de trame noire qu'il représente, la mise en place d'éclairage superflu nocturne est à proscrire. Si un éclairage doit être implanté durant la phase travaux ou d'exploitation, il devra être redirigé vers le sol afin de ne pas avoir de perte de lumière et respecter les préconisations de longueur d'ondes.

R3 : Fixer un plan de circulation en phase chantier : Les déplacements seront limités au strict minimum. Ce plan de circulation permettra de concentrer la circulation des véhicules au niveau des chemins dédiés, afin de réduire le risque d'écrasement et de collision avec la faune et limiter la dégradation des habitats.

R4 : Protocole de limitation des poussières : La circulation des engins ne sera autorisée que sur les voies prévues à cet effet. Les travaux en période de forte chaleur et de vents forts devront être stoppés en période de chantier pour limiter la dispersion de poussières. La vitesse des engins sur les pistes de chantier sera limitée à 30 km/h sur les pistes non revêtues. Cette mesure, en plus de limiter l'envol des poussières, permettra également de limiter le bruit généré par le chantier sur son environnement proche (habitations, habitats à enjeu). Les surfaces mises à nu seront revégétalisées dès que possible et de préférence avant les périodes de floraison (avril à juillet). Enfin, les voies d'accès seront maintenues en bon état durant toute la durée du chantier. Par ailleurs, le nombre d'engins sur le chantier sera optimisé afin de minimiser l'impact sur les sols. Aucun matériau ou déchet vert ne sera brûlé sur le site.

R5 : Prévention des espèces invasives : Une espèce exotique envahissante a été observée sur le site. Cette dernière est située en dehors des emprises impactées par le projet, hormis au sein de la haie sud du projet. Il conviendra de surveiller l'évolution de cette espèce en phase d'exploitation et d'opérer le cas échéant à une opération de gestion adaptée si une espèce exotique envahissante venait à coloniser les volières et leurs abords.

R6 : Plantation de haies : Afin de limiter l'impact visuel, il est prévu de planter et renforcer des haies en bordure des volières à l'ouest et au sud. Ces plantations seront également mobilisables par la faune en permettant de compléter les continuités écologiques et de favoriser les écotones et la nidification des oiseaux. Pour que la plus-value soit efficace, la plantation doit respecter les préconisations émises ci-après.

R7 : Choix des essences pour les plantations : Dans le cadre du présent projet, des plantations arbustives et arborées sont prévues aux abords du site. Il conviendra de sélectionner des espèces adaptées au contexte local et n'étant pas des espèces protégées, patrimoniales ou ornementales.

4.2.3 Mesures de suivi

S1 : Suivi en phase chantier par un écologue. Il est proposé de réaliser un suivi de chantier par un écologue durant la réalisation des travaux afin de vérifier la bonne mise en place des mesures préconisées mais également d'apporter des éléments techniques quant à leur mise en place si nécessaire. Ce suivi fera objet de compte rendu à chaque sortie, concluant ou non sur le bon respect des mesures : Un suivi en début de travaux afin de former le personnel chantier, un second en phase intermédiaire du chantier et un en phase final du chantier.

S2 : Suivi post chantier. Afin de vérifier l'effet de l'implantation du projet sur la faune et la flore il est proposé de réaliser un suivi post chantier par un écologue sur 5 ans avec un passage à n+1, n+2 et n+5.

4.3 Analyse des impacts résiduels pressentis

Les impacts résiduels du projet sur la biodiversité sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Évaluation des impacts résiduels pressentis du projet

Thématiques	Impact brut pressenti	Préconisations de mesures	Impact résiduel pressenti
Mammifères	Modéré	R1 : Adaptation des périodes d'intervention en dehors des périodes de sensibilité écologique R2 : Proscription/adaptation de l'éclairage nocturne R3 : Fixer un plan de circulation en phase chantier R4 : Protocole de limitation des poussières R5 : Prévention des espèces invasives R6 : Plantation de haies R7 : Choix des essences pour les plantations	Faible
Chiroptères	Modéré		Négligeable
Oiseaux	Fort		Négligeable
Reptiles	Faible		Faible
Amphibiens	Négligeable		Négligeable
Invertébrés	Modéré		Négligeable
Habitats naturels	Faible		Négligeable
Flore patrimoniale	Faible		Négligeable
Trame verte	Faible		Faible
Trame bleue	Nul		Nul
Trame noire	Faible		Faible

Grâce à la mise en place de l'ensemble des mesures citées en page précédente et notamment le respect des périodes de sensibilité, le dérangement généré en phase travaux sera grandement atténué. De ce

fait, les impacts résiduels sont considérés potentiellement **non significatifs pour l'ensemble des groupes**. En effet, le milieu ne présentera pas une différence significative d'activité pendant la phase d'exploitation, ce qui permettra aux espèces de se maintenir autour du projet.

5 ANNEXES

5.1 Liste des espèces floristiques observées

Tableau 19 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	LC	LC	-	-	-
Amaryllidaceae	<i>Allium</i> L., 1753	Ail	-	-	-	-	-
Amaranthaceae	<i>Amaranthus</i> L., 1753	Amaranthe	-	-	-	-	-
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Arctium</i> L., 1753	Bardane	-	-	-	-	-
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Ray-grass français	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	LC	LC	-	-	-
Poaceae	<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	LC	LC	-	-	-
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	LC	LC	-	-	-
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs	LC	LC	-	-	-
Fagaceae	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Centaurea</i> L., 1753	Centaurée	-	-	-	-	-
Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	LC	LC	-	-	-
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	LC	LC	-	-	-
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	LC	LC	-	-	-

Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	LC	LC	-	-	-
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-
Plantaginaceae	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	LC	LC	-	-	-
Boraginaceae	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	LC	LC	-	-	-
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Cicutaire	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Filago</i> L., 1753	Cotonnière	-	-	-	-	-
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-
Papaveraceae	<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	Fumeterre des murailles	LC	LC	-	-	-
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	LC	LC	-	-	-
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC	LC	-	-	-
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Helianthus</i> L., 1753	Tournesol	-	-	-	-	-
Apiaceae	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	LC	LC	-	-	-
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1767	Millepertuis perforé	LC	LC	-	-	-
Aquifoliaceae	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	LC	LC	-	-	-
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer	-	NA	-	-	-
Asteraceae	<i>Lactuca</i> L., 1753	Laitue	-	-	-	-	-
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Leucanthemum</i> Mill., 1754	Marguerite	-	-	-	-	-
Poaceae	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	LC	LC	-	-	-
Asteraceae	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire odorante	-	NA	-	-	-
Papaveraceae	<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	LC	LC	-	-	-
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-
Poaceae	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-
Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	LC	LC	-	-	-

<i>Polygonaceae</i>	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	LC	LC	-	-	-
<i>Salicaceae</i>	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	LC	LC	-	-	-
<i>Rosaceae</i>	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	LC	LC	-	-	-
<i>Rosaceae</i>	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire	LC	LC	-	-	-
<i>Dennstaedtiaceae</i>	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	LC	LC	-	-	-
<i>Fagaceae</i>	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-
<i>Ranunculaceae</i>	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Pied-de-coq	LC	LC	-	-	-
<i>Fabaceae</i>	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	-	NA	-	-	Averée
<i>Rosaceae</i>	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	-	LC	-	-	-
<i>Rosaceae</i>	<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce	-	-	-	-	-
<i>Polygonaceae</i>	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	LC	LC	-	-	-
<i>Polygonaceae</i>	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience sauvage	LC	LC	-	-	-
<i>Salicaceae</i>	<i>Salix</i> L., 1753	Saule	-	-	-	-	-
<i>Viburnaceae</i>	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	LC	LC	-	-	-
<i>Asteraceae</i>	<i>Scorzoneroide autumnalis</i> (L.) Moench, 1794	Liondent d'automne	LC	LC	-	-	-
<i>Caryophyllaceae</i>	<i>Atocion armeria</i> (L.) Raf., 1840	Silène à bouquets	-	LC	-	-	-
<i>Brassicaceae</i>	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde	LC	LC	-	-	-
<i>Solanaceae</i>	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	LC	LC	-	-	-
<i>Asteraceae</i>	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron piquant	LC	LC	-	-	-
<i>Asteraceae</i>	<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	-	-	-	-	-
<i>Lamiaceae</i>	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée	LC	LC	-	-	-
<i>Malvaceae</i>	<i>Tilia</i> L., 1753	Tilleul	-	-	-	-	-
<i>Fabaceae</i>	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	LC	LC	-	-	-
<i>Fabaceae</i>	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle de Hollande	LC	LC	-	-	-
<i>Poaceae</i>	<i>Triticum aestivum</i> L., 1753	Blé tendre	-	NA	-	-	-
<i>Fabaceae</i>	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe	LC	LC	-	-	-
<i>Ulmaceae</i>	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	LC	LC	-	-	-
<i>Crassulaceae</i>	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Nombril de vénus	LC	LC	-	-	-
<i>Urticaceae</i>	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-

<i>Plantaginaceae</i>	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	-	NA	-	-	-
<i>Poaceae</i>	<i>Zea mays</i> L., 1753	Maïs	-	NA	-	-	-

5.2 Photographies des sondages pédologiques



Sondage 1



Sondage 2



Sondage 3



Sondage 4



Sondage 5



Sondage 6

